

PROVINCE DE MANITOBA
ET
TERRITOIRE DU NORD-OUEST
DU
CANADA

INFORMATIONS A L'USAGE DES EMIGRANTS.

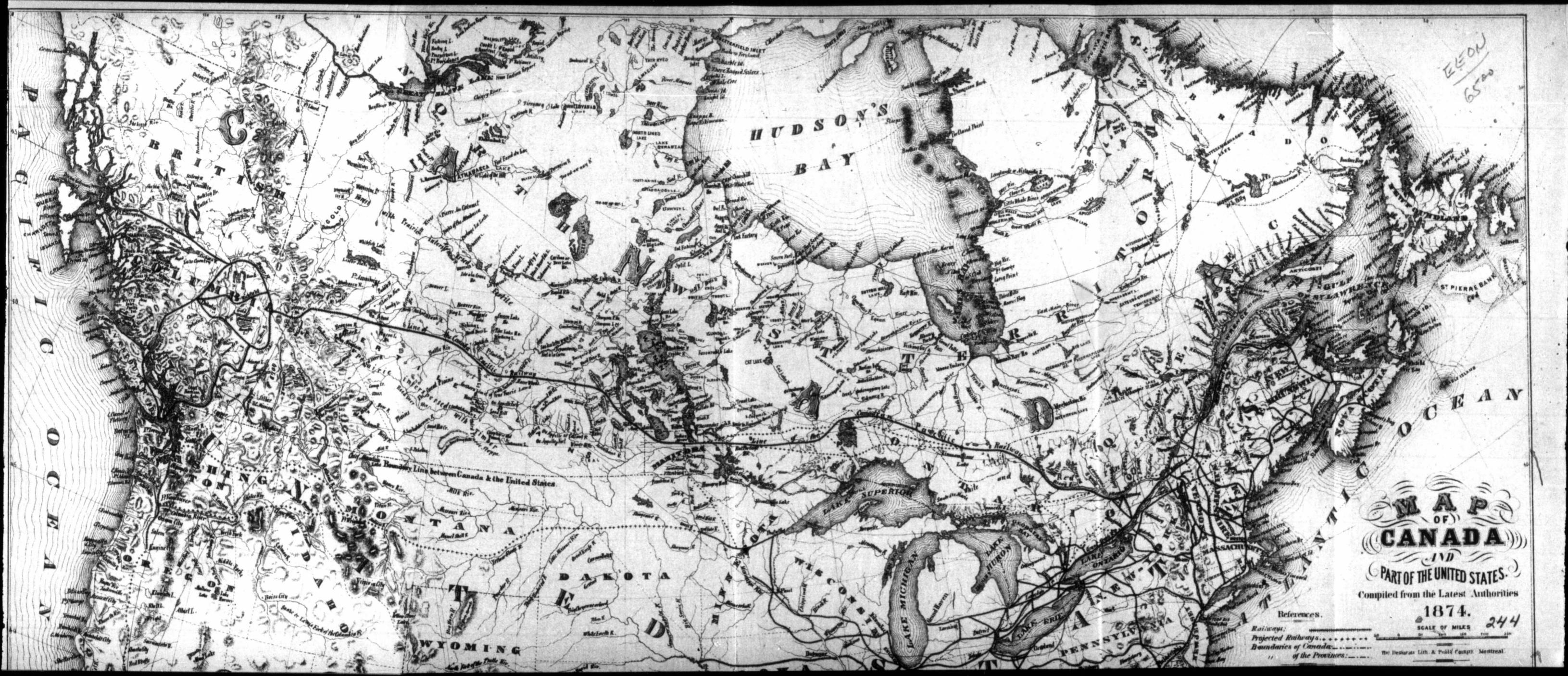


PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Donné. Vol. I. p. 640. no. 50

OTTAWA

1878.



E 50 W
6500

MAP
OF
CANADA
AND
PART OF THE UNITED STATES.

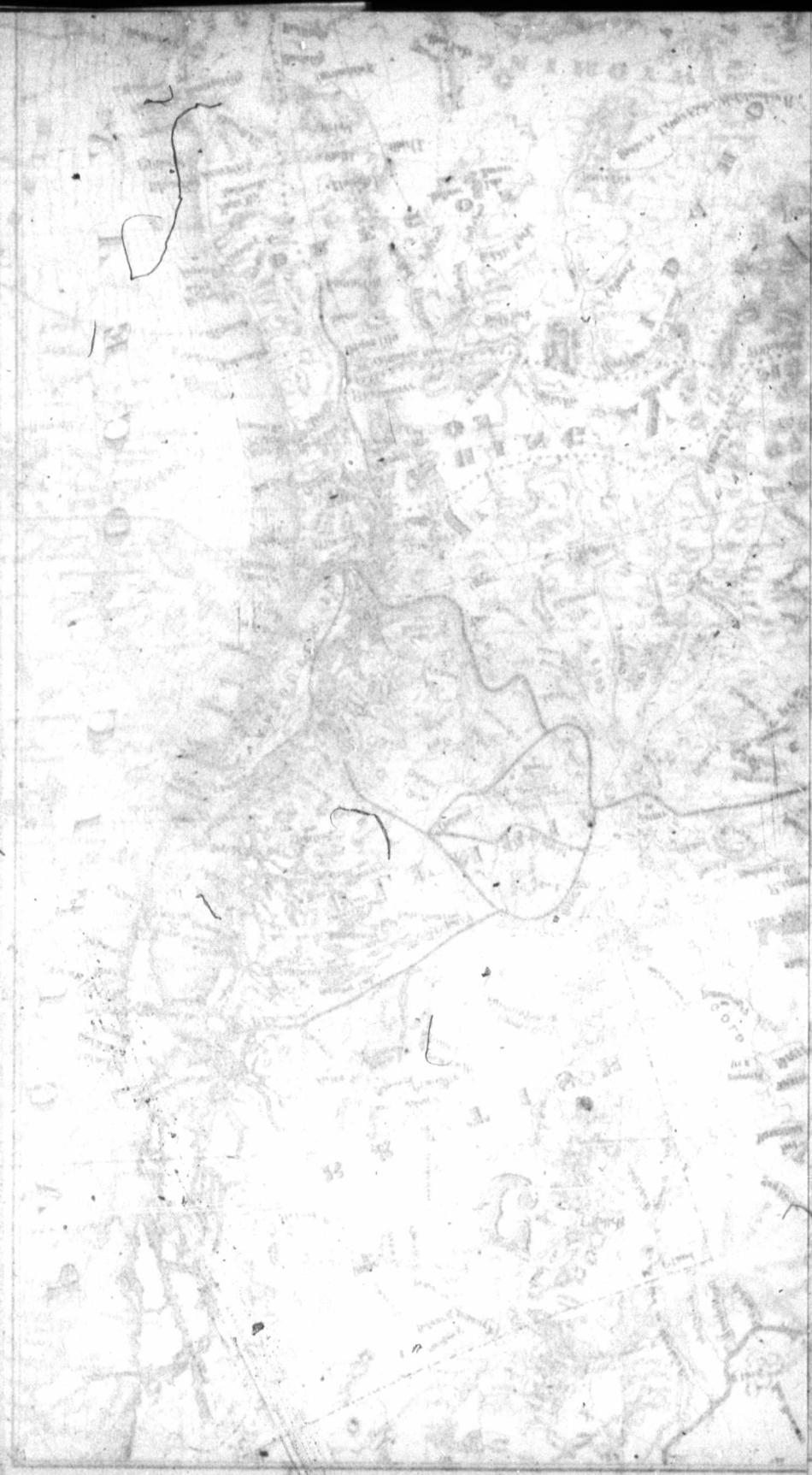
Compiled from the Latest Authorities

1874. 244

References.
Railways: ————
Projected Railways: ······
Boundaries of Canada: - - - -
of the Provinces: - - - -

SCALE OF MILES
0 100 200 300

The Deshayes Lith. & Publ. Comp^y. Montreal.



IN

TERI

PR

PROVINCE DE MANITOBA

ET

TERRITOIRE DU NORD-OUEST

DU

CANADA.

INFORMATIONS A L'USAGE DES EMIGRANTS.



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

OTTAWA.

1878.

F5016

12

C3

300849

La p
Cependa
vaste te
Elle est
qu'à éga
tique et
rie, d'un
d'herbe.
marquée
et les la
vinces p
littoral c
On y fai
longs et
turtité. I
la fin de
ment dit
Le print
partie, ju
chauds e
qu'à 30 e
l'atmosph
trouve p
même au
plus dou
ges s'acc
Dans l
pouces de
tout l'hiv
En gén
ment très
seul inco
venient q
états du f
Tout le
ficie d'en
Anglaise

CHAPTER I.

INTRODUCTION.

La province de Manitoba contient environ 9,000,000 d'acres. Cependant, elle n'est, comparativement, qu'un point sur la carte du vaste territoire qui appartient au Canada, et duquel elle a été formée. Elle est située au centre du continent de l'Amérique du Nord, presque à égale distance entre le pôle et l'Equateur, entre les océans Atlantique et Pacifique. Le sol est pour la plus grande partie en prairie, d'une profondeur et d'une richesse considérables et recouverte d'herbe. Son climat se trouve dans des conditions de chaleur bien marquée en été, et de froid bien franc en hiver. La neige disparaît et les labours commencent en avril, à peu près comme dans les provinces plus anciennes du Canada, ou les Etats-Unis du Nord sur le littoral de l'Atlantique, ou les États du Minnesota ou du Wisconsin. On y fait la récolte dans les mois d'août et de septembre. Les jours longs et chauds de l'été font arriver la végétation rapidement à maturité. L'automne commence vers le 20 de septembre et dure jusqu'à la fin de novembre; c'est alors l'époque des gelées. L'hiver proprement dit, comprend les mois de décembre, janvier, février et mars. Le printemps vient en avril. Les mois d'été sont mai, pour une partie, juin, juillet, août et une partie de septembre. Les jours sont chauds et les nuits fraîches. En hiver, le thermomètre descend jusqu'à 30 et 40 degrés au-dessous de zéro. Mais ce degré de froid, dans l'atmosphère sèche du Nord-Ouest, n'a pas d'effet désagréable. On ne trouve pas le temps plus froid que dans la province de Québec, ni même aussi froid que dans les climats où la gelée, ou même un froid plus doux que la gelée, est accompagnée d'humidité. Les témoignages s'accordent universellement sur ce point.

Dans les prairies, il ne tombe pas plus qu'une moyenne de dix-huit pouces de neige en épaisseur; buffles et chevaux vont au pâturage tout l'hiver.

En général, le fait est que le climat de Manitoba est incontestablement très sain; que le sol donne un rendement considérable; que le seul inconvénient est la visite des sauterelles de temps à autre, inconvénient qui est commun à la province, à l'état du Minnesota et autres états du Nord-Ouest.

Tout le territoire du Nord-Ouest du Canada comprend une superficie d'environ 2,750,000 milles carrés, et celui de la Colombie Anglaise une superficie de 220,000 milles carrés. En tout, le Canada

comprend un territoire d'à peu près l'étendue de tout le continent européen; et près d'un demi-million de milles carrés plus grand que les États-Unis, à part le territoire d'Alaska.

Jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit terminé, la meilleure route que les émigrants peuvent prendre pour se rendre à Manitoba, en quittant les vieilles provinces du Canada, est *viâ* le Lac Huron et le Lac Supérieur jusqu'à Duluth; de là par le chemin de fer du Nord du Pacifique jusqu'à la Rivière Rouge; puis en ligne directe, par bateaux à vapeur jusqu'à Winnipeg. Il y a des lignes régulières de bateaux entre Sarnia et Collingwood; on peut arriver à ces endroits en partant de Toronto par les chemins de fer du Grand Tronc et du Chemin du Nord. Les prix de passage sont faciles pour les émigrants, et le voyage entre Toronto et Winnipeg dure environ sept jours.

On peut dire que l'on est sur le point de terminer des tronçons de chemin de fer qui, durant l'été de 1878, permettront aux émigrants de se rendre tout droit en chemin de fer à Winnipeg.

Il faut dire de plus que les immenses cours d'eau de l'intérieur du continent, à l'ouest de Winnipeg, sont utilisés par les bateaux à vapeur jusqu'à la base des Montagnes Rocheuses.

Les émigrants qui vont s'établir à Manitoba devraient, pour le moment, appartenir à la classe agricole et avoir des ressources suffisantes pour commencer. Quelquefois on paie des gages élevés aux journaliers et aux ouvriers; mais, dans un pays nouveau, l'ouvrage se trouvant nécessairement restreint, les personnes qui s'y rendent pour trouver de l'emploi, doivent prendre des renseignements précis avant leur départ.

CHAPITRE II

LE COMTE DE DUFFERIN, GOUVERNEUR DU CANADA, SUR MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

SES OPINIONS SUR LE PAYS.

Durant l'été de 1877, Lord Dufferin, comme il l'avait annoncé dans des discours publics, suivant son plan de visiter en personne toutes les Provinces relevant de son gouvernement, fit un voyage dans Manitoba et une partie de Keewatin.

En réponse à une adresse du Maire et de la Corporation de Winnipeg, le 6 d'août, Son Excellence, parlant des perspectives qui s'ouvraient pour la ville, dit:

“ Je désire vous remercier très chaleureusement pour la cordiale et sincère bienvenue que vous me souhaitez, à mon arrivée dans

votre v
pole du
gie de
semble
l'histoi
dans le
en aut
donner
ter et
on rap
richess
Je n'ai
et, de f
d'un g
bonne f
besoin
sympat
solicitu
voir la
Lord
du peup
lorsqu'e
simplen
son, et
ville d'
ques édi
activité
Chicago
pas, mēr
d'exemp
Winnipe
A Sel
Dufferin
“ Si cl
tion que
plaisir e
industrie
de l'Emp
ments d'
et prospé
prends p
fin des tr
que au P
les provi
suis pas

votre ville florissante, que vous désignez justement comme la métropole du Nord-Ouest, le centre vivant destiné à animer de toute l'énergie de sa vitalité, le riche pays d'alluvion dont les seules bornes semblent être un horizon sans fin Je n'ignore pas, toutefois, l'histoire de vos travaux ; même, il est probable qu'il n'y a pas, dans le Canada, de Province dont je connaisse mieux la situation, en autant que les livres et documents parlementaires ont pu me donner de renseignements à son sujet ; et c'est pour vérifier, compléter et agrandir ces connaissances, en me mettant personnellement en rapport avec vos principaux citoyens, et en examinant les richesses de votre territoire, que je suis venu au milieu de vous..... Je n'ai pas de doute que cette ville, cette Province généralement, et, de fait, tout le territoire du Nord-Ouest, sont éclairés par l'aurore d'un grand progrès. Quoique je n'aurai pas personnellement la bonne fortune de présider bien longtemps à vos destinées, je n'ai pas besoin de vous assurer qu'elles auront toujours mes plus ardentes sympathies, et continueront d'être l'objet de ma plus grande sollicitude, et j'espère que, bien qu'éloigné de vous, je vivrai pour voir la réalisation de la plupart de vos aspirations."

Lord Dufferin rendit, en termes éloquents, hommage à la loyauté du peuple. Quant à la ville de Winnipeg, il faut remarquer ici que lorsqu'elle entra en 1870 dans la Confédération Canadienne, ce n'était simplement qu'un poste de trafic de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un village contenant environ 200 âmes. En 1877, c'est une ville d'environ 7,000 habitants, avec nombre de grands et magnifiques édifices, églises, écoles et collèges, et de plus un centre de grande activité commerciale. La population compte qu'elle deviendra le Chicago du Nord-Ouest ; et l'on fait remarquer que l'on ne retrouve pas, même dans l'histoire des débuts de Chicago, de mémoire d'homme, d'exemple d'un agrandissement plus rapide que celui de la ville de Winnipeg depuis son entrée dans la Confédération Canadienne.

A Selkirk, sur la Rivière Rouge, au-dessous de Winnipeg, Lord Dufferin dit :

" Si charmé et reconnaissant que je sois des préparatifs de réception que vous avez faits, cependant ce qui me cause le plus sensible plaisir est de sentir que je suis environné par une population robuste, industrielle et vigoureuse, animée du désir d'agrandir la renommée de l'Empire Britannique en jetant sur cette terre lointaine les fondements d'une colonie qui, dans la suite des ans, deviendra aussi riche et prospère qu'aucune autre de ce côté-ci de l'Atlantique. Je comprends parfaitement que vous attendez avec le plus grand intérêt la fin des travaux de cette grande voie ferrée qui doit relier l'Atlantique au Pacifique, et unir ensemble par un lien indissoluble toutes les provinces du Canada. Je désire que vous compreniez que je ne suis pas venu ici, seulement en qualité de représentant officiel du

gouvernement anglais, mais aussi comme représentant personnel de notre bien-aimée Souveraine qui porte le plus grand intérêt à votre bien-être, et qui désire être constamment mise au courant de la situation de ses sujets les plus éloignés. Il n'y a que quelques jours encore, à la veille de ma visite à cette province, il a plu à Sa Majesté de me demander un rapport détaillé et fidèle de ma visite et particulièrement de lui donner des renseignements sur la condition et le bien-être de son peuple dans cette partie du Canada."

Le 18 août, le Gouverneur-Général avec sa suite visita la colonie mennonite de la Rivière-au-Rat, sur le côté-est de la Rivière Rouge. Ces gens-là sont venus de Berdiansk, dans la Russie Méridionale, il y a trois ans ; aujourd'hui, ils sont au nombre de 1,000, en excellente voie de prospérité, dans Manitoba. Ils ont laissé un district très confortable et florissant dans la Russie, parce que, en conscience, ils sont opposés au service militaire, parce qu'ils étaient forcés de se conformer au système scolaire de la Russie, et de faire instruire leurs enfants sous le régime russe, dans la langue russe et incidemment dans les croyances religieuses de cette nation. Les Mennonites ont dit à Lord Dufferin dans leur adresse :

" Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que nous sommes au plus haut degré satisfaits du pays et du sol, et aussi de la manière dont le gouvernement a tenu ses promesses envers nous. Votre Excellence a maintenant l'opportunité de voir par elle-même ce que nous avons accompli, durant notre court séjour. Vous voyez nos villages, nos champs et notre abondante moisson ; ils témoignent d'eux-mêmes qu'on ne nous a pas surfait les ressources du pays. Avec l'aide et la protection de la divine Providence, nous avons toute raison de compter avec confiance sur une grande prospérité future, de voir nos troupeaux augmenter, et nos villages se multiplier. Nous sommes satisfaits des lois du pays et disposés à les observer, mais nous ne pouvons concilier nos croyances religieuses avec le service militaire."

Lord Dufferin, dans sa réponse, leur fit les remarques suivantes, qui leur furent traduites phrase par phrase :

" Vous êtes venus sur une terre où vous trouverez les habitants avec qui vous devez vivre, engagés dans une grande lutte, et aux prises avec des ennemis qui doivent être combattus avec la plus grande énergie, mais ces ennemis ne sont pas vos compatriotes, et vous ne serez pas non plus appelés dans cette lutte à vous souiller les mains de sang humain, chose que, dans vos sentiments religieux, vous abhorrez si profondément. La guerre à laquelle nous vous invitons comme recrues et compagnons d'armes, est une guerre entreprise contre les forces brutes de la nature ; mais ces forces feront bon accueil à notre domination, et récompenseront nos assauts en nous livrant leurs trésors. C'est une guerre d'ambition, car nous voulons nous annexer

territoire
aucun
cheront
comme
nos pas.

" Les
la liberté
fiance q
dans vo
appren
titres ve
plus gr
demeur
comme
d'une m
que vou
Donc, a
Victoria
camarad
l'êtes su
D'après
plus pui
doit s'es
trouvere
ses soins
à fleurir,
nombre.
sur nous,
liberté co

Lord I
du Lac V
lors de la
partie, n'
affligés p
Ces deux
des prép
n'avait a
cinq ou si
quer que
depuis la
ouest du
de décou
Il y avait
et de deu
600 têtes

territoire après territoire ; mais pas un seul village en flammes, ni aucun champ dévasté ne marqueront notre passage ; nos bataillons cheront à travers les plaines sans fin qui se déroulent devant nous, comme le rayon de soleil qui effleure l'océan ; la prairie fleurira sous nos pas, le blé, la paix et l'abondance naîtront là où nous aurons passé.

“ Les formes de culte que vous avez apportées avec vous, vous aurez la liberté la plus complète de les observer, et nous avons toute confiance que les bénédictions qui ont accompagné vos actes de vertu dans vos foyers en Russie, vous seront continuées ici ; car nous apprenons que vous êtes un peuple sobre et craignant Dieu, et à ces titres vous êtes doublement les bienvenus parmi nous. C'est avec le plus grand plaisir que j'ai traversé vos villages, que j'ai vu vos demeures, vos granges et bâtiments confortables, qui se sont élevés comme par enchantement sur cette plaine fertile, car ils prouvent d'une manière irréfutable que vous êtes experts en agriculture, et que vous jouissez déjà d'un grand confort dans la vie domestique. Donc, au nom du Canada et de ses habitants, au nom de la Reine Victoria et de son empire, je vous tends la main du frère et du bon camarade, car vous êtes les bienvenus dans nos cœurs comme vous l'êtes sur nos terres, à jouir de nos privilèges et de nos libertés. D'après l'esprit de nos lois, le plus petit d'entre vous est l'égal du plus puissant magnat de notre pays, et le plus fier de nos citoyens doit s'estimer content de vous saluer comme compatriotes. Vous trouverez dans le Canada une mère tendre et bienfaisante, et sous ses soins affectueux, j'ai confiance que votre population est destinée à fleurir, à augmenter en richesses et à avoir des générations sans nombre. En un mot, sous l'égide du drapeau dont les plis flottent sur nous, vous trouverez, protection, paix, liberté civile et religieuse, liberté constitutionnelle et égalité devant la loi.”

Lord Dufferin a aussi visité la colonie islandaise sur la rive ouest du Lac Winnipeg. Il n'y avait pas deux ans que cette colonie existait lors de la visite de Son Excellence, et de fait les colons, en majeure partie, n'étaient arrivés que l'automne précédent. Ils avaient été fort affligés par l'épidémie de la petite vérole et les ravages du scorbut. Ces deux maladies avaient été aggravées par suite de l'insuffisance des préparatifs que les Islandais avaient faits pour l'hiver, et l'on n'avait abandonné les règlements d'une rigoureuse quarantaine que cinq ou six semaines avant l'arrivée de Son Excellence. Il faut remarquer que la colonie se composait alors de 1500 âmes et s'étendait depuis la frontière nord de Manitoba, jusqu'à trente milles, sur la rive ouest du Lac. La colonie cependant, en face de ces grands sujets de découragement, se trouvait en assez bonne condition de succès. Il y avait 200 maisons spacieuses d'érigées, des routes de pratiquées, et de deux à dix arpents de défrichés par chaque colon. Il y avait 600 têtes de bétail dans la colonie, et les vaches étaient en bon état

et très bien soignées. On n'avait pas eu le temps de semer beaucoup de grain, mais ce que l'on avait semé était bien venu. Il y avait de bons champs de patates ; et le sol, après le défrichement, se trouva être un sol noir d'alluvion très riche. Le lac fournissait du poisson en abondance, et en somme les colons islandais étaient dans une condition satisfaisante et florissante au point d'écrire à leurs amis en Islande de venir les rejoindre. Lord Dufferin, qui paraît avoir pris un intérêt particulier à cette colonie, lui adressa le chaleureux discours suivant :

“ Hommes et Femmes de l'Islande, maintenant citoyens du Canada, et co-sujets de Sa Majesté la Reine :

“ Lorsque j'ai eu la bonne fortune, il y a vingt ans, de visiter votre île, je ne pensais pas que le jour viendrait où je serais appelé, en qualité de représentant de la Couronne Britannique, à vous recevoir dans ce pays ; mais la chance que j'ai eue alors d'étudier votre dramatique histoire et votre littérature pittoresque, et les bontés que j'ai reçues de vos compatriotes, me permettent de vous souhaiter la bienvenue avec la plus grande cordialité. J'ai appris avec un chagrin extrême les terribles épreuves que vous avez subies aussitôt après votre arrivée, par suite des ravages imprévus d'une terrible épidémie. Pareille épreuve devait être de nature à affaiblir votre énergie, à vous décourager ; elle aggravait les fatigues inévitables qui accompagnent toujours les efforts de tous les colons qui se fixent sur une nouvelle terre. Les précautions que le gouvernement provincial a été forcé de prendre, à contre-cœur, contre la contagion, ont dû aussi avoir eu des inconvénients et des désavantages, mais j'ai confiance que ces sujets de découragement qui ont accompagné votre arrivée au milieu de nous, sont maintenant disparus pour toujours et que vous êtes bien et dûment entrés dans la voie du bonheur et de la prospérité.

“ De fait, je crois comprendre qu'il n'y a personne parmi vous qui ne soit tout à fait content de sa nouvelle destinée, et pleinement convaincu que le changement survenu dans sa destinée est pour le mieux. Dans le cours d'une visite rapide comme celle que je fais, je ne peux pas prétendre d'acquérir autre chose qu'une idée superficielle de votre condition ; mais, autant que j'ai pu l'observer, vous me paraissez être dans une bonne situation. Les fermes que j'ai visitées me paraissent bien construites et confortables, et sont certainement de beaucoup supérieures aux fermes que j'ai vues en Islande, pendant que les jardins et les défrichements qui les environnent, montrent que vous avez déjà touché à une source inépuisable de richesses dans le magnifique sol d'alluvion sur lequel nous nous trouvons. Il existe trois arts qui sont des plus nécessaires au colon canadien : ce sont la coupe du bois, le labourage, et la construction des grandes routes ;

comme dans
de blé ou
ployiez de
bientôt ma
ne peut se
riorité : l'i
je ne suis
la colonie
quelque p
trente volt
dans la col

“ Isolés
da civilisat
arriérés e
trouvez p
où l'on pas
et par com
industrieu
nécessaires
plus serei
vitalité, e
d'année en
du jeune p
race, que
pu en quel
toute leur
depuis des
dépassent,
blé de la d
sont nécess
saire de p
de vos voi

“ J'ai aj
femmes so
non-seulen
connaissie
et à leurs
enfants, m
domestiqu
salubrité e

“ Je sui
nouvelles,
excellente
Raghnbild
neur aux

comme dans votre pays, personne de vous n'a vu un arbre, un champ de blé ou une route, il ne faut pas s'attendre que vous y déployiez de l'habileté, mais la pratique et l'expérience vous rendront bientôt maîtres de ces trois arts, car vous possédez bien plus qu'on ne peut se l'imaginer, ce qui est l'essence et la base de toute supériorité: l'intelligence, l'éducation et l'activité intellectuelle. De fait, je ne suis pas entré dans une seule hutte ou dans un seul cottage de la colonie qui ne contînt pas, quelque nus que fussent les murs, quelque petit que fut l'ameublement, une bibliothèque de vingt à trente volumes; et on m'informe qu'il n'y a presque pas d'enfants dans la colonie qui ne sachent lire et écrire.

" Isolés que vous avez été pendant des siècles de tout contact avec la civilisation d'Europe, vous pouvez être sous plusieurs rapports arriérés comparativement au reste de l'univers; vous ne vous trouvez pas dans les conditions où vous viviez dans votre pays, où l'on passe les mois d'un hiver sans soleil dans une paresse forcée, et par conséquent, vous n'aviez pas les habitudes d'une vie de travail industriel, continu et incessant, habitudes que vous trouverez nécessaires dans votre nouvelle existence; mais dans notre climat plus serein, plus sec et vivifiant, vous acquerrez une nouvelle vitalité, et votre prospérité toujours croissante vous encouragera d'année en année à redoubler d'efforts. Sous l'influence bienfaisante du jeune pays où vous êtes venus, les capacités assoupies de votre race, que des conditions climatiques et géographiques, ingrates, ont pu en quelque façon, étourdir et étouffer, germeront et croîtront avec toute leur vigueur primitive, comme les germes des plantes ensevelies depuis des siècles dans les pyramides et les catacombes de l'Égypte, dépassent, dit-on, par l'exubérance de leur vitalité, les grains de blé de la dernière récolte. Mais comme le soleil, l'air et la lumière sont nécessaires pour produire ce miracle, de même il vous sera nécessaire de profiter autant que possible de l'exemple et des relations de vos voisins qui ont plus d'expérience.

" J'ai appris avec grande satisfaction que nombre de vos jeunes femmes sont entrées dans plusieurs familles canadiennes; elles vont non-seulement y apprendre l'anglais, qu'il est fort désirable que vous connaissiez tous, et qu'elles seront en état d'enseigner à leurs frères et à leurs sœurs, et j'espère que je puis ajouter, en passant, à leurs enfants, mais aussi elles vont acquérir ces connaissances d'économie domestique et de bonne ménagère, si nécessaires au bien-être, à la salubrité et à la gaieté de vos demeures.

" Je suis heureux de pouvoir ajouter que j'ai reçu les meilleures nouvelles, de la part d'un grand nombre de gens, de la conduite excellente, du caractère obligeant et docile de ces jeunes Ingeborgs, Raghnhildas, Thoras et Gudruns; elles feront, j'ai confiance, honneur aux ancêtres de qui elles tiennent leurs noms. Plusieurs des

maisons que j'ai visitées aujourd'hui donnent des preuves évidentes, dans leur propreté, leur bon ordre, leur coquetterie, qu'elles possèdent une ménagère qui a déjà profité de son contact avec le monde extérieur.

"Pendant que je suis sur ce sujet, je me hasarderai à vous faire une suggestion pratique. Chaque maison que j'ai visitée aujourd'hui, et parmi elles bon nombre de huttes temporaires, pourvues tout au plus de deux appartements, était munie d'un gros poêle de cuisine en fer qui ne doit pas servir simplement à la cuisine, mais aussi au chauffage de l'habitation; je crois que cet arrangement n'est rien moins que désirable, et que, dans tous les cas, dans les maisons où l'on ne peut avoir de cuisine séparée, on devrait avoir un feu de cheminée. Je suis tout à fait sûr que si j'étais pour venir au milieu de vous en hiver, je trouverais ces poêles en pleine opération, et chaque fissure de votre hutte hermétiquement bouchée. Maintenant, vous êtes environnés d'une provision inépuisable du meilleur combustible possible, que vous pouvez vous donner avec comparativement peu de travail. L'air de notre hiver, quoique assez vif, est salubre et fortifiant, et dispose puissamment l'économie à l'exercice physique, tandis que les miasmes méphitiques d'un appartement surchauffé et encombré, paralysent l'activité physique aussi bien qu'intellectuelle. Une constitution qui se nourrit de l'oxygène de l'atmosphère pure de notre hiver, dispose si bien son propriétaire, que dans sa bonne humeur il se croirait de force à renverser les pins, tandis que pour le fainéant qui mijote près du poêle, c'est une chose horrible, une souffrance sans nom que de mettre le nez dehors.

"Je n'ai pas besoin de vous dire que dans un pays comme celui-ci, la seule vertu éminemment nécessaire à chaque homme, est la confiance en soi-même, l'énergie et la détermination de conquérir le moyen de vivre indépendant et pour soi-même, et pour sa femme et pour ses enfants, par la seule force de son bras droit. Si chaque habitant de la colonie ne possède pas ce sentiment et n'est pas dominé par lui, il ne peut y avoir de salut pour personne.

"Mais qu'ai-je besoin de parler à des islandais, à vous hommes et femmes de la grande race norvégienne, de la nécessité de la patience durant les fatigues, du courage en face du danger, de la détermination en présence des difficultés? Les annales de votre pays brillent par les hauts faits de patience et de courage de vos ancêtres. Les fils et les filles des hommes et des femmes qui ont traversé l'Océan Arctique en bateaux ouverts, et ont préféré établir leurs pénates au milieu des neiges et des cendres d'un volcan, plutôt que de jouir de la paix et de l'abondance sous le sceptre de fer d'un despote, ont le droit de rire de celui qui vient leur parler de souffrances et de vie dure à l'ombre de ces feuillages bruissants, et à côté du murmure moqueur et joyeux du lac qui coule là-bas.

"Le ch
absolument
déserté leur
plonger da
de glaces e
le climat le
exemple, a
vertir bien
non plus qu
au milieu d
des navigat
verte de ce
découvert
ses brillant
est possible
tique incon

"Encore
pays, dans
serviteurs
propres ma
les *Udalm*
venant par
de cœur et
sujets de la
vénérées co
contraire, j
littérature
tion vos pe
sagas, que l
pidité inébr
noble race

"J'ai en
canadiens,
Mes symp
accompagn
dépit des
vous condu
montrera b
ment que l'
précieux d'
force."

Au mome
citoyens de
à un banqu
nelles qu'il
dans les ter

“ Le changement survenu aujourd'hui dans vos destinées est absolument le contraire de ce qui est arrivé à vos ancêtres. Ils ont déserté leurs joyeuses demeures, leurs moissons dorées pour aller se plonger dans la lugubre solitude d'un pays de tempêtes, de ténèbres, de glaces et de laves ; mais vous à qui je souhaite la bienvenue sous le climat le plus salubre du continent, et sur un sol d'une fertilité sans exemple, avec un peu d'honnêteté et de travail vous pouvez le convertir bientôt en un grenier d'abondance. Nous n'oublions pas non plus qu'il n'y a pas de race qui ait plus de droits à venir habiter au milieu de nous, que la vôtre, car c'est probablement à l'intrépidité des navigateurs islandais que le monde est redevable de la découverte de ce continent. Si Colomb n'eût pas visité votre île et découvert dans vos registres la confirmation pratique et absolue de ses brillants calculs au sujet de l'existence d'un nouveau monde, il est possible qu'il n'eût jamais pensé à tenter la traversée de l'Atlantique inconnu.

“ Encore une fois, donc, je vous souhaite la bienvenue dans ce pays, dans lequel vous vous retrouverez hommes libres, non les serviteurs d'un maître, ni les créatures d'un autre homme, mais vos propres maîtres : chacun, maître de sa propre ferme, tout comme les *Udalmen* et les *Bonders*, d'autrefois : et rappelez-vous qu'en venant parmi nous, vous vous trouverez associés avec une race pleine de cœur et de même origine que la vôtre ; et en devenant anglais et sujets de la Reine Victoria, vous ne devez pas oublier vos vieilles et vénérées coutumes ou les annales pittoresques de vos ancêtres. Au contraire, j'espère que vous continuerez de chérir en tout temps la littérature émouvante de votre pays et que de génération en génération vos petits enfants continueront d'apprendre dans vos anciennes *sagas*, que le travail, l'énergie, la fermeté, la persévérance et l'intrépidité inébranlable ont toujours été les traits caractéristiques de la noble race islandaise.

“ J'ai engagé mon honneur personnel auprès de mes amis les canadiens, de travailler à l'heureux développement de votre colonie. Mes sympathies les plus chaleureuses et les plus cordiales vous accompagnent, et je n'ai pas d'autre crainte que celle-ci : c'est qu'en dépit des conditions un peu désavantageuses au milieu desquelles vous conduisez votre entreprise, non seulement votre avenir se montrera brillant et prospère, mais aussi on reconnaîtra universellement que l'on ne pouvait apporter au Canada un contingent plus précieux d'intelligence, de patriotisme, de loyauté, d'industrie et de force.”

Au moment où la visite du Gouverneur-Général tirait à sa fin, les citoyens de Winnipeg invitèrent Son Excellence le comte de Dufferin à un banquet public lors duquel il retraça les observations personnelles qu'il avait faites sur le pays et les faits qu'il avait recueillis, dans les termes éloquents suivants :

“ M. le Maire, Votre Honneur, Mesdames et Messieurs :

“ En me levant pour exprimer ma reconnaissance aux citoyens de Winnipeg, de ce qu'ils ont bien voulu couronner l'accueil amical que j'ai reçu d'un bout à l'autre de Manitoba, par une démonstration aussi distinguée, j'éprouve un regret en considérant tout ce que je vous dois de remerciements à vous et à si grand nombre d'autres personnes dans la Province. (Applaudissements.)

“ Depuis que nous avons mis pied à terre sur vos quais jusqu'à ce moment, mon voyage dans cette contrée a été d'un charme continuel, (appl. bruyants), et pas le moindre incident ou contretemps n'est venu assombrir le plaisir de ma visite. J'ai à vous remercier de l'hospitalité privée dont j'ai joui chez vos citoyens aussi bien que dans une multitude de centres de population indépendants, pour les décorations ingénieuses et magnifiques qui ont embelli ma route sur le parcours d'un quart de mille que nous avons fait dans notre char triomphal, traîné par plusieurs paires de bœufs (applaudissements); pour les preuves universelles de votre loyauté envers le Trône et la mère-patrie, et pour vos bons offices personnels envers le représentant de sa Majesté.

“ Pardessus tout, j'ai à vous remercier pour les preuves que vous nous avez montrées, de droite et de gauche, pendant notre trajet, de votre état de prospérité, de votre parfait contentement, et de votre confiance dans l'avenir; car je n'ai pas besoin de vous dire que, pour tout homme dans ma position, les champs de blé luxuriants, les belles fermes, la figure joyeuse des hommes et des femmes qui prospèrent, et le rire des petits enfants crevant de santé, sont les plus belles décorations triomphales (Grands applaudissements).

“ Mais il en est d'autres pour lesquelles je dois vous être infiniment obligé: la moindre n'est pas le temps magnifique que vous avez eu la précaution de nous faire avoir pendant quelques six semaines de campement constant (rires); j'ai reçu de Lady Dufferin ordre spécial de vous offrir en son nom ses remerciements pour cette attention, que du reste, le phénomène d'une averse inattendue nous a fait doublement apprécier; et en dernier lieu, ce qui n'est pas le point le plus important, c'est de n'avoir pas engendré ce terrible être: “une question du chemin de fer du Pacifique,” du moins dans les proportions terribles et sinistres qu'il a ailleurs, où je l'ai rencontré (rires prolongés). Naturellement, je connais une certaine phase de la question du chemin de fer qui a agité même cette ville, mais elle a pris le caractère peu éclatant d'une dispute de famille, plutôt que de deux Provinces.

“ Au demeurant, deux membres distingués de mon gouvernement se sont trouvés tout dernièrement au milieu de vous, et se sont sans doute mis au courant de vos opinions et de vos désirs. Il n'est par conséquent pas nécessaire que je gâte l'aspect joyeux de cette fête par

des allusions
mesdames et
de tout le p

“ Je crai
la hauteur
chose que je
remercier

“ Vous sa
débat très v
question de
lité de la vi
(Rires bruy
adversaires
ne se serait

“ J'ai lie
preuves tan
nie et répu
trôlable (E
moi qui sui
partis oppo
aussi impor

“ Mais, q
le premier
que person
Gouverneur
rition soud
permanente
Nord-Ouest,
dont les vis
si désastreu

“ A part
cet avantag
pour vous e
pour les ef
avantages n
les mains d
avantages p
voute de ce
nent depui
ments). C
pour la pre
et son Nord
due quo les
du Nouveau
lacs et vallé

des allusions inopportunes à une affaire aussi grave. Bien donc, mesdames et messieurs, que dois-je vous dire et vous faire en échange de tout le plaisir et le contentement que vous m'avez causés ?

“ Je crains bien que je ne puisse rien dire, ni rien faire, qui soit à la hauteur de mes obligations. Arrêtez cependant, il y a quelque chose que je pense avoir déjà fait et qui m'autorise à réclamer vos remerciements.

“ Vous savez sans aucun doute, qu'il y a, depuis quelque temps, un débat très violent entre les deux partis politiques du pays, sur la question de savoir sur lequel des deux doit retomber la responsabilité de la visite de ce fléau des deux continents, la punaise à patates (Rires bruyants). Les uns sont disposés à affirmer que si leurs adversaires n'étaient jamais arrivés au pouvoir, la punaise à patates ne se serait jamais montrée au Canada (Nouveaux rires).

“ J'ai lieu de croire, cependant, malgré que j'ignore s'il y a eu des preuves tangibles de cette assertion (rires), que mon gouvernement nie et répudie toute entente ou complicité avec l'envahisseur incontrôlable (Eclats de rire). Il serait très inconstitutionnel de ma part, moi qui suis engagé à tenir une balance impartiale entre les deux partis opposés dans l'Etat, d'exprimer une opinion sur une question aussi importante (Nouveaux rires).

“ Mais, quelque discutable que soit la question de savoir quel a été le premier et principal auteur de la punaise à patates, il est un fait que personne ne mettra en doute, savoir : que c'est à la présence du Gouverneur-Général dans Manitoba que l'on doit attribuer la disparition soudaine, entière, autrement inexplicable, et j'ose l'espérer, permanente, non-seulement de cette province, mais aussi de tout le Nord-Ouest, de l'infâme et inqualifiable sauterelle (rires bruyants), dont les visites annuelles depuis les dernières dix-sept années ont été si désastreuses pour l'agriculture dans toute la contrée.

“ A part le fait d'avoir été l'instrument fortuné qui vous a obtenu cet avantage (rires), je crains que tout ce que je puis faire de plus pour vous est de vous donner l'assurance de ma profonde sympathie pour les efforts que vous faites, dans le but de rendre justice aux avantages matériels dont votre province a été si richement dotée par les mains de la Providence. Par sa position géographique et ses avantages particuliers, Manitoba peut être regardé comme la clef de voûte de ce puissant arc de provinces sœurs qui embrasse le continent depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique (Grands applaudissements). Ce fut ici que le Canada émergeant de ses bois et forêts a, pour la première fois, jeté un coup-d'œil sur ses prairies interminables et son Nord-Ouest inexploré, et a appris par une révélation inattendue que les territoires historiques des Canadas, son littoral du côté du Nouveau-Brunswick, du Labrador et de la Nouvelle-Ecosse, ses lacs et vallées des Laurentides, ses champs de blé et pâturages, quoi-

qu'eux-mêmes plus étendus qu'une demi-douzaine de royaumes européens (applaudissements), n'étaient que les vestibules et les antichambres de ce pays—que jusqu'alors on n'avait pas encore rêvé, et dont les dimensions sans limites confondent à la fois les calculs de l'arpenteur et ceux de l'explorateur (Applaudissements frénétiques).

“ Ce fut de ce moment que, ne comptant plus ses travaux passés que comme la préface, le prélude de toutes ses entreprises futures et de ses destinées, le Canada prit un nouvel essor, reçut plus d'encouragement de la mère-patrie, et sentit qu'il n'était plus un simple colon sur les bords d'une seule rivière, mais le propriétaire de la moitié d'un continent, et dans la grandeur de ses possessions, dans la richesse de ses ressources, dans le sein de sa puissance matérielle, l'égal de n'importe quelle puissance sur la terre (Applaudissements bruyants).

“ Dernièrement dans un discours remarquablement spirituel, le Marquis de Salisbury a fait allusion aux erreurs géographiques causées par l'exiguité des cartes sur lesquelles le globe est représenté. C'est à cette cause tout probablement qu'est attribuée l'idée si peu exacte que les personnes, même les plus instruites, ont de l'étendue des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Le meilleur moyen, peut-être, de corriger cette erreur, serait un sommaire des rivières qui sillonnent le Canada; car, on sait que comme un pauvre homme ne peut pas vivre dans une grande maison, de même un si petit pays ne peut exister sans avoir de grands cours d'eau. Aujourd'hui, aux yeux d'un Anglais ou d'un Français, la Severn ou la Tamise, la Seine ou le Rhône paraissent être des cours d'eau considérables, mais l'Ottawa, simple affluent du St. Laurent, affluent qui, cependant, vient se jeter dans le fleuve, à six cents milles de son embouchure, est une rivière de près de cinq cent cinquante milles de long, ou trois ou quatre fois plus grand que l'un d'entre eux (Applaudissements).

“ Et, même après avoir remonté le St. Laurent lui-même, jusqu'au Lac Ontario, et l'avoir poursuivi à travers le Lac Huron, la Niagara, la Ste. Claire, le lac Supérieur jusqu'à la Baie du Tonnerre, distance d'environ mille cinq cents milles, où en sommes-nous? D'après celui qui aurait fait le voyage, au bout du monde (rires prolongés); mais pour nous qui savons mieux, nous sommes à peine au commencement du vaste système d'artères fluviales du Canada; car, de cet endroit, c'est-à-dire de la Baie du Tonnerre, nous sommes en mesure d'expédier par bateau notre voyageur étonné jusqu'à la Kaministiquia, rivière qui mesure quelques centaines de milles de long. De là, presque en droite ligne, nous le lançons sur le Lac Shebandowan, le Lac de la Pluie et la Rivière, qui s'appelle, attendez un peu, René, d'après le nom de celui qui l'a découverte, magnifique cours d'eau de trois cents verges de large, et d'une couple de cent milles de long, sur la surface tranquille de laquelle, il glisse jusqu'au

Lac des Bois
petite comp
est tout de n
(rires bruyants)
derniers mi
vant à nav
paysages de
St. Laurent
ments bruyants
pouvons tr
l'existence
l'un des plu
ques sont se
si impétueu
et si terribl
sements).

“ Enfin, s
de Winnipe
des prairies
(Grands appl
arrivé dans
ment il ne fi
dissements)
prairies. E
membres du
lui demande
Rouge ou l'
l'autre de c
heureuseme

“ Après l
ces deux riv
térieur de t
large, et qu
parcourera
qu'il ne l'éta

“ A l'angl
de la Saska
Ouest, et le
rivière nav
d'alluvion.

“ Arrivé
“ loup de m
que l'eau ne
expériences
Jamais il n'a

Lac des Bois, où il se trouve sur une nappe d'eau qui, quoique plus petite comparée aux mers de l'intérieur qu'il a laissées derrière lui, est tout de même assez étendue pour lui donner un violent mal de mer (rires bruyants), pendant la traversée. Pendant les quatre-vingts derniers milles de son voyage, cependant, il se consolera en se trouvant à naviguer sur une série de cours d'eau encadrés dans des paysages dont la beauté, tout en rappelant les célèbres Mille Isles du St. Laurent, est certainement supérieure à ces îles (Applaudissements bruyants). En quittant ce paradis de beautés sauvages, nous pouvons transporter notre ami jusqu'à la Winnipeg, rivière dont l'existence au cœur même et au centre du continent est en elle-même l'un des plus beaux miracles de la nature, si magnifiques et pittoresques sont ses bords montagneux, ses îlots fleuris, si large, si profond, si impétueux est le volume de ses eaux, si tranquille est sa surface, et si terrible est la puissance de ses rapides (Tonnerre d'applaudissements).

"Enfin, supposons que nous débarquions notre voyageur à la ville de Winnipeg, le *halfway house* du continent, la capitale de la province des prairies, et, j'en ai la confiance, le futur ombilic du Dominion (Grands applaudissements). Après avoir eu autant d'eau, étant alors arrivé dans la patrie du buffle, comme Falstaff exténué, naturellement il ne fait que bavarder des plaines verdoyantes (rires et applaudissements), et son imagination le transporte sur l'herbe touffue des prairies. Pas du tout, cependant. Escortés par M. le maire et les membres du conseil-de-ville, nous le conduisons à votre quai et nous lui demandons quelle rivière il va remonter la première, la Rivière Rouge ou l'Assiniboine, deux ruisseaux, l'un de cinq cent milles et l'autre de quatre cent-quatre-vingts milles de long qui marient si heureusement leurs eaux dans les limites de votre ville (Bravos).

"Après lui avoir fait faire une petite promenade préliminaire sur ces deux rivières, nous le conduisons au Lac Winnipeg, une mer d'intérieur de trois cents milles de long et de plus de soixante milles de large, et que, pendant plusieurs mortelles heures de navigation il parcourera sans voir de terre, et probablement un peu plus malade qu'il ne l'était sur le Lac des Bois, ou même sur l'Atlantique (Rires).

"A l'angle nord-ouest du Lac Winnipeg, il rencontre l'embouchure de la Saskatchewan, la porte d'entrée, la grande avenue du Nord-Ouest, et le point de départ d'un autre mille cinq cents milles de rivière navigable, coulant presque de l'est à l'ouest entre des rives d'alluvion.

"Arrivé maintenant au pied des Montagnes Rocheuses, notre "loup de mer" (rires), car alors il aura bien droit à ce titre, sachant que l'eau ne peut pas escalader les montagnes, est certain que ses expériences aquatiques sont terminées (Rires et applaudissements). Jamais il n'aura été aussi trompé (Rires). Nous le lançons de suite sur

les Rivières Athabaska et McKenzie, et nous le faisons partir pour un voyage encore plus long que celui qu'il a entrepris (rires) ; la navigation de la rivière McKenzie seule dépasse deux mille cinq cents milles. S'il survit à cette dernière épreuve, nous le ferons terminer ses pérégrinations par un voyage de mille quatre cents mille sur la Rivière Fraser ; ou, s'il le préfère, sur la Rivière Thomson jusqu'à Victoria, Ile Vancouver, d'où, après s'être muni d'un billet de retour de première classe, il préférera tout probablement revenir chez lui par le chemin de fer du Pacifique Canadien (Bruyants éclats de rire).

“ Maintenant, dans ce tableau, ceux qui connaissent le pays, savent que, pour abrégé, j'ai omis des milliers de milles d'autres lacs et rivières qui arrosent diverses régions du Nord-Ouest : la Rivière Qu'Appelle, la Rivière Belly, le Lac Manitoba, la Winnepegosis, le Lac Shoal, etc., etc., sur le parcours desquels j'aurais été probablement obligé de traîner et finalement j'aurais exterminé notre voyageur abîmé (rires), mais l'esquisse que j'ai tracée est plus que suffisante pour le but que je me propose. Lorsqu'on se rappelle de plus que la plupart de ces cours d'eau coulent sur toute leur longueur à travers des plaines d'alluvion de la plus riche description (bravos), où d'année en année, on peut faire venir le blé sans engrais ou sans aucune diminution sensible dans son rendement (écoutez ! écoutez !) et où le sol partout présente l'aspect d'un jardin potager soigneusement cultivé dans un faubourg anglais, c'est assez dire pour montrer la richesse agricole des territoires dont j'ai parlé (grands applaudissements), et les richesses qu'ils possèdent pour l'établissement heureux et prospère de plusieurs millions d'hommes (Bravos prolongés et répétés).

“ Mais en contemplant les perspectives ouvertes à notre imagination, nous ne devons pas oublier qu'il s'ensuit une augmentation correspondante de nos obligations. Par exemple, à moins d'y mettre beaucoup de circonspection, nous trouverons, à mesure que nous avancerons vers l'ouest, que les exigences de la civilisation peuvent se heurter violemment aux préjugés et aux habitudes traditionnelles de nos co-sujets les sauvages. Aussi longtemps que le Canada est demeuré dans les bois, le problème des sauvages a été comparative-ment d'une solution facile ; les progrès des colonies ont été assez lents pour donner amplement le temps et l'opportunité d'en arriver à une entente amicale et un arrangement convenable de part et d'autre avec chacune des tribus avec laquelle nous sommes venus successivement en contact ; mais une fois sur les plaines, elle avancera d'un pas beaucoup plus rapide et moins contrôlable, ce qui ne peut manquer d'avoir quelque effet sur les troupeaux inépuisables de buffles sur lesquels un si grand nombre de tribus indiennes dépendent pour leur subsistance.

“ Ce sera un pressant et un impérieux devoir pour nous que de prendre des mesures opportunes contre cette éventualité, en permettant à

l'homme
hâtive et
sion, par
ger la vie
par après

“ Heu
Majesté c
ment et j
exister en
comme c
de troubl
un supplé
écoutez !

“ Parto
arrivé ici,
tière, j'ai
sant quel
mêmes ét
leurs tern
plicite me
nement (

“ Dans
qui, il y a
circonstan
visite réc
tiennent j
conduisen
hommes d
éloignées,
que, com
ou de proc
l'organisa

“ Il n'y
les homm
fluence et
et pionier
binant co
aventures
avec la ci
de leurs p
et du resp
son wigw
dissement
interprète
de la prai

L'homme rouge non pas une pression injuste, ou une intervention hâtive et mal avisée, mais au moyen d'avis, d'exemples, de persuasion, par des présents d'animaux et autres encouragements, d'échanger la vie précaire du chasseur pour celle d'un peuple pasteur, puis, par après, agricole (Bravos).

“ Heureusement, il n'y a pas de partie des possessions de Sa Majesté où l'on comprend mieux, où l'on interprète plus humainement et plus généreusement qu'au Canada les relations qui doivent exister entre les colons blancs et les indigènes et maîtres du sol, et comme conséquence aussi, au lieu d'être une cause d'anxiété et de trouble, les tribus sauvages du Dominion sont regardées comme un supplément précieux à notre force et à notre industrie (Ecoutez ! écoutez ! et applaudissements).

“ Partout où je suis allé dans la province, et depuis que je suis arrivé ici, j'ai fait près de mille milles dans les bornes de votre frontière, j'ai rencontré les sauvages sur leurs différentes réserves, exposant quelques petits griefs d'un caractère local, qu'ils croyaient eux-mêmes être justifiables d'exposer, contents, satisfaits, dans les meilleurs termes avec les blancs leurs voisins, et pleins de confiance implicitement dans la bonne foi et la sollicitude paternelle du gouvernement (Applaudissements).

“ Dans quelques districts, j'ai appris avec plaisir que les Sioux, qui, il y a quelques années sont entrés sur votre territoire dans des circonstances sinistres, je ne veux pas, comme de raison, parler de la visite récente de Sitting Bull et de ses gens, qui, cependant, se tiennent parfaitement tranquilles, sont non-seulement paisibles et se conduisent bien, mais aussi qu'ils sont devenus des journaliers et des hommes de ferme utiles et laborieux ; tandis que dans les colonies plus éloignées, les bandes d'indigènes, moins habituées à la vie domestique, comme chasseurs, voyageurs, guides ou pourvoyeurs de fourrures ou de produits de chasse, constituent un élément fort précieux dans l'organisation économique de la colonie (Bravos).

“ Il n'y a pas de doute que ces bons sentiments qui subsistent entre les hommes rouges et nous-mêmes sont en bonne partie dus à l'influence et l'intermédiaire de cette classe précieuse d'hommes les colons et pioniers métis de Manitoba (applaudissements frénétiques), qui combinant comme ils le font, l'intrépidité, la patience, et l'amour des aventures engendré par le sang sauvage coulant dans leurs veines, avec la civilisation, l'instruction, la puissance intellectuelle, héritage de leurs pères, ont prêché l'évangile de la paix, de la bonne volonté et du respect mutuel, au bénéfice également et du chef sauvage dans son wigwam et du colon anglais dans sa hutte (Grands applaudissements.) Ils ont été les ambassadeurs entre l'est et l'ouest, les interprètes de la civilisation et de ses exigences parmi les habitants de la prairie ; ils ont démontré aux hommes blancs la considération

justement due aux susceptibilités, à l'amour propre si sensible, aux préjugés, à la soif innée de justice de la race sauvage (Applaudissements bruyants). De fait, ils ont fait pour la colonie ce qui autrement n'aurait pas été accompli, et ont introduit entre la population blanche et d'homme rouge un sentiment traditionnel d'estime et d'amitié que, sans eux, il aurait été impossible d'établir (Bravos).

“ Je ne puis non plus taire toute l'attention humaine, généreuse et vigilante qui a toujours distingué la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ses rapports avec la population du pays (Applaudissements). Mais, tout en reconnaissant ces heureuses influences parmi les causes qui ont contribué à produire et sauvegarder un si beau résultat, la place d'honneur doit être adjugée à cette politique honorable et généreuse qui a été suivie à l'égard des sauvages par les gouvernements qui se sont succédé les uns les autres, et qui se continue en ce moment avec tant de tact, de discrétion et d'habileté sous la surveillance du Lieutenant-Gouverneur actuel (applaudissements), sous l'administration duquel l'extinction des titres des sauvages moyennant des conditions libérales, a été reconnue comme le préliminaire obligé pour l'occupation d'une seule verge carrée du territoire (Bravos).

“ Mais nos amis et voisins les sauvages ne sont pas les seuls étrangers dans Manitoba qui réclament la sollicitude du gouvernement et excitent nos sympathies et notre curiosité.

“ Dans le voisinage immédiat de Winnipeg, existent deux autres peuplades, les Mennonites et les Islandais, parties de deux points opposés de l'Europe sans s'être au préalable entendues, et venues chercher de nouvelles pénates sur notre territoire ; l'une d'extraction russe, quoique de race allemande mue par le désir d'échapper aux obligations d'une loi qui répugnait à sa conscience ; l'autre élevée au milieu des neiges et des cendres d'un volcan arctique, et poussée par l'espoir d'améliorer sa condition matérielle (Applaudissements).

“ Quoique j'aie été témoin de plusieurs spectacles qui m'ont fait plaisir dans le cours de mes voyages à travers le Canada, rarement j'en ai vu un qui eût meilleur augure, fût plus abondant en promesses de succès que la colonie mennonite (Bravos). Lorsque j'ai visité cette intéressante colonie, elle ne demeurait que depuis deux ans dans cette province, et cependant sur une longue course que j'ai faite à cheval sur plusieurs milles de prairie, hier absolument nue, désolée, inhabitée, repaire du loup, du blaireau et de l'aigle, j'ai traversé village après village, fermes après fermes, pourvues de toutes les commodités et même de toutes les nouveautés du confort et de la science agricole en Europe, pendant que de chaque côté du chemin on voyait des champs de grain déjà mûr pour la récolte et des pâturages remplis de troupeaux et se perdant dans l'horizon (Bravos énergiques). Même sur ce continent, théâtre particulier des transformations et des progrès rapides, nulle part ailleurs, j'imagine, il ne s'est produit de si

merveilleux qu'en votre bienvenue l'améliorées. Si l'portion d (bravos), encore de stitution E à partage politiques (Applaudissements accoutumés pas à l'idée Ecoutez !) récit d'incidents çoit alors peut dire que leur application amené à conclusions dissemblables

“ Ma visite que chez moi temps, je m'attire de la part du peuple prendre un (Applaudissements d'isolés ans, les conditions géographiques de ce pays et la colonie intime de la a ni arbres donc pas vitive à la colonie ; et ce les plus né au début, v compatriotes de vivacité dans une Ils sont bien dociles et

merveilleuse métamorphose (Applaudissements). Cependant lorsqu'en votre nom et au nom de la Reine d'Angleterre, j'ai souhaité la bienvenue à ces gens dans leur nouvelle patrie, ce n'était pas alors l'amélioration de leur condition matérielle qui préoccupait mes pensées. Si heureux que je fusse de pouvoir leur octroyer une si grande portion de notre sol fertile, sol qui produit au moindre toucher (bravos), cependant j'éprouvais un orgueil infiniment plus grand encore de me trouver en position de les couvrir de l'égide de la constitution Britannique (applaudissements frénétiques), de les admettre à partager librement avec nous les avantages de nos institutions politiques sans rivales, et notre liberté personnelle sans ambages. (Applaudissements bruyants). Nous sommes nous-mêmes tellement accoutumés à respirer l'atmosphère de la liberté qu'il ne nous vient pas à l'idée de considérer et d'apprécier cet avantage (Ecoutez! Ecoutez!) Ce n'est que lorsqu'on le rappelle à notre esprit, par le récit d'incidents comme ceux que je viens de relater, que l'on s'aperçoit alors combien est petite l'étendue de la surface du globe où l'on peut dire que les principes du gouvernement parlementaire reçoivent leur application en toute tranquillité et harmonie, et que l'on est amené à considérer le bonheur exceptionnel de notre position (Applaudissements).

“ Ma visite dans la colonie islandaise n'a pas été moins satisfaisante que chez nos co-sujets les Mennonites. Par accident, depuis longtemps, je me suis trouvé à prendre intérêt à l'histoire et à la littérature de la race scandinave, et, les bontés dont j'ai été l'objet de la part du peuple islandais dans son île, m'ont tout naturellement fait prendre un profond intérêt au bien être de ces nouveaux émigrants. (Applaudissements.) Lorsque l'on prend en considération la position d'isolement de la nation islandaise pendant les derniers mille ans, les conditions défavorables du climat du pays et de sa position géographique, il ne serait pas raisonnable de s'attendre qu'une colonie de ce pays-là vint à déployer les mêmes aptitudes pour l'agriculture et la colonisation qu'un peuple qui vient de quitter le contact intime de la civilisation supérieure d'Europe. Dans l'Islande, il n'y a ni arbres, ni champs de blé, ni grandes routes. Vous ne devez donc pas vous attendre qu'un islandais montre une adresse instinctive à la coupe du bois, au labourage, ou à la construction des chemins; et cependant, ce sont malheureusement les trois connaissances les plus nécessaires à un colon du Canada. Malgré ces désavantages au début, vous ne devez pas déprécier la capacité de vos nouveaux compatriotes. Ils sont doués d'une grande somme de capacité et de vivacité intellectuelles. Ils sont bien élevés; je ne suis pas entré dans une seule cabane à Gimli sans y trouver une bibliothèque. Ils sont bien dirigés, religieux et paisibles. Par dessus tout, ils sont dociles et désireux d'apprendre (Applaudissements). Dans un

pays comme celui-ci où il y a beaucoup de difficultés à se procurer des servantes, les dames ne trouveront pas désavantageuse l'arrivée dans le pays de quelques centaines de jeunes filles Islandaises, brillantes de santé et de gaité, peut-être inexpérimentées, mais pleines de bonne volonté et désireuses d'avoir de l'emploi. Si la dispersion de ce jeune monde au milieu de la population, peut amener dans la suite du temps la formation de liens plus tendres et plus intimes que ceux d'un simple voisinage entre la population canadienne et la colonie Islandaise, je puis prédire, en toute sûreté, qu'il n'y aura pas lieu de regrets d'un côté comme de l'autre.

" Et, Messieurs, à ce sujet, je ne puis m'empêcher de remarquer avec satisfaction l'effet qu'ont eu une communauté d'intérêts, le sentiment de responsabilité dans une entreprise commune, l'évidence du fait que la mesure de la prospérité d'un homme est un bénéfice pour son voisin, pour amalgamer les diverses sections de la population de cette province, originairement si divisées de race, d'origine, et de religion, en un tout patriotique, intimement uni et lié (Bravos). Dans aucune autre partie du Canada je n'ai trouvé meilleure entente entre toutes les classes et les parties de la société (Bravos.) Cela est dû en grande partie à ce sentiment général de fraternité qui a pris naissance dans le fait que, dernièrement, la population a échappé à de grands dangers, tandis qu'aujourd'hui ce sentiment trouve son expression la plus complète et la plus triomphante dans l'établissement d'une université dans des conditions qu'il aurait été impossible de trouver dans aucune autre province du Canada, et, je puis le dire, dans aucun autre pays du monde (applaudissements prolongés); car, nulle part ailleurs, soit en Europe, soit sur ce continent, autant que je puis connaître, les évêques et les chefs des différentes sociétés religieuses qui divisent malheureusement le monde chrétien, ne se sont unis pour ériger une *Alma Mater* à laquelle les collèges de toutes dénominations de la province doivent être affiliés et dont les statuts et les degrés doivent être réglés et administrés sous les auspices conjoints d'un corps gouvernant dans lequel toutes les églises de la terre seront représentées (Grands applaudissements). Pareil succès vaut des volumes en faveur de la sagesse, de la libéralité et de la charité chrétienne de ces hommes dévoués qui, sur cette terre lointaine, ont éclairé et dirigé les consciences. Puissent-ils vivre longtemps pour voir dans la bonne conduite, et le dévouement sincère de leurs ouailles respectives, le résultat de leurs labeurs et de leurs sublimes sacrifices. (Bravos). Et, je suis heureux de le penser, cet amour des uns des autres à propos duquel j'ai tant de raisons de vous féliciter, ne se trouve confiné ni aux limites de votre province, ni même à celles du Dominion. Rien ne m'a plus frappé en traversant St. Paul, dans les Etats-Unis, que la manière sympathique avec laquelle les habi-

tants de c
tives du C
vant ici, j
d'une mar
(Bravos én

" Pas n
pendamme
et l'accrois
s'est formé
deux sont
comme le
les rangs
marchant
en avant l
dant de lo
convertir l
le soleil c
de bonheur
ments). I
que l'estim

" Mais
suis le gar
avec satisf
vers sa séc
ces matron
de moi. E
franche ad
avec un p
ment pour
à une parti
il n'y a pa
ment surpi
ne peut à
n'en parle
appréhend

" Non !
cette affect
épreuve p
sorti de l
Elle sait q
qu'il a des
force cigar
d'ostentati
(Grands éc
sa prospéri

tants de cette ville florissante ont parlé du progrès et des perspectives du Canada et du Nord-Ouest (vifs applaudissements), et en arrivant ici, j'ai été également frappé de retrouver qu'on leur rendait, d'une manière plus exubérante encore, ces sentiments d'amitié. (Bravos énergiques).

" Pas n'est besoin d'en aller chercher bien loin la raison. Indépendamment de relations naturellement engendrées par le voisinage et l'accroissement des relations commerciales, un lien de sympathie s'est formé entre les deux populations par la conscience que toutes deux sont engagées dans une entreprise d'une importance grande comme le monde, qu'elles sont toutes deux des corps organisés dans les rangs de l'humanité, et les ailes d'une grande armée en ligne, marchant de front uni; qu'elles sont toutes deux engagées à porter en avant l'étendard de la civilisation du côté de l'Ouest, et que, pendant de longues années à venir, elles seront associées à la tâche de convertir la vaste étendue de la prairie qui se déroule entre elles et le soleil couchant, en un paradis immense de paix internationale, de bonheur domestique et d'abondance matérielle (Vifs applaudissements). Entre deux populations ainsi occupées, il est impossible que l'estime et l'amitié cordiale n'existent pas (Applaudissements).

" Mais peut-être me demandera-t-on, comment puis-je, moi qui suis le gardien naturel et officiel de la vertu du Canada, accueillir avec satisfaction chez elle un penchant sentimental aussi dangereux vers sa séduisante voisine. Je répondrai à cela en faisant appel à ces matrones expérimentées, à toutes ces dames que je vois autour de moi. Elles vous diront que lorsqu'une jeune femme exprime sa franche admiration pour un homme, lorsqu'elle accueille sa venue avec un plaisir qu'elle ne peut contenir, qu'elle traverse l'appartement pour s'asseoir auprès de lui, qu'elle le presse de prendre part à une partie de plaisir, qu'elle le comble d'éloges auprès de ses amies, il n'y a pas la moindre crainte que le beau séducteur ait sournoisement surpris son cœur (Eclats de rire). Au contraire, c'est lorsqu'on ne peut à peine lui faire dire son nom (rires prolongés), lorsqu'elle n'en parle qu'avec malice et dédain, qu'il y a un danger réel à appréhender (Nouveaux éclats de rire).

" Non ! Non ! Le Canada aime et admire les Etats-Unis, mais de cette affection amicale, franche, qu'une digne fille qui est tout cœur éprouve pour quelque gros effronté gamin de cousin, tout frais sorti de l'école, surabondant de goûts matériels et bon enfant. Elle sait qu'il est le plus fort, qu'il a de meilleurs muscles qu'elle, qu'il a des sous plein son porte-nonnaie (rires), qu'il peut fumer force cigares et flâner de çà de là sur les places publiques avec plus d'ostentation que ne le lui permettent les convenances de sa position. (Grands éclats de rire). Elle l'admire pour son embonpoint, sa force et sa prospérité : elle l'aime entendre raconter comment il a poché les

yeux des autres garçons du collège (rires) : elle prévoit déjà qu'il aura du succès dans la vie et elle en est fière; elle l'aime, et rit elle-même de l'amitié affectueuse, loyale, qu'il lui témoigne, en même temps que de ses airs de protecteur (rires bruyants); mais elle ne pense pas à un sentiment et à des relations plus intimes, et l'image du corpulent cousin ne vient pas un seul instant troubler ses méditations virginales (Rires).

" Dans un monde à part, isolé de toutes influences étrangères, faisant son nid aux pieds de la puissante mère-patrie, le Canada prévoit sa destinée et se livre à son rêve : rêve de récoltes toujours s'élargissant, de villes et villages toujours se multipliant, de pâturages s'épanouissant, de gouvernement constitutionnel autonome, et d'une histoire honorable de page en page, qui sera sa contribution aux annales de la mère-patrie et aux gloires de la race anglaise; de la continuation à perpétuité sur ce continent de ce système de gouvernement modéré et bien équilibré qui combine dans une toute-puissante unité comme propriété éternelle de tous les anglais, la brillante histoire et les traditions du passé avec la liberté d'action la plus franche et la plus parfaite pour l'avenir (Tonnerre d'applaudissements).

" Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant fini. J'ai à vous remercier pour la patience avec laquelle vous m'avez écouté, et encore une fois pour toutes les bontés que vous avez eues pour Lady Dufferin et moi-même pendant notre séjour au milieu de vous. Je vous félicite très cordialement de tout ce que vous faites et des glorieuses perspectives de prospérité qui s'ouvrent de toutes parts autour de vous (Applaudissements). Quoiqu'ailleurs dans le Canada, la stagnation du trafic et du commerce ait arrêté pour une année ou deux l'avancement général du pays, ici au moins vous avez échappé aux effets d'incidents aussi malheureux, car votre bien-être reposant sur la plus solide des bases, la culture du sol, vous êtes en position de suivre votre chemin régulièrement sans être troublés par ces alternatives de fortune qui jettent le désarroi dans le monde du commerce et de l'industrie. Vous avez été bénis par une abondante récolte, et bientôt, je l'espère, un chemin de fer viendra prendre ici pour ceux qui en ont besoin, le surplus de vos produits, aujourd'hui, comme mes propres yeux en ont été témoins, emprisonnés dans vos greniers, faute de moyens de transport (Bravos). Puissent les finances de votre pays aller croissant et mettre bientôt le gouvernement en état de faire droit à vos espérances tout à fait justes et naturelles! (Applaudissements redoublés).

TEM

L'Hon.
parut dev
adressées,

J'ai der
les limites
suis un cu

D'après
vu dans d
et le clima
succès de

aisément
La prof
d'environ
demi à vi
peut hiver
non plus l
res ou le l

Le rend
fenaison
L'herbe c
sa consist

Je cons
laiterie, c
pays, et n
la tonne.
propres à
autres n'o

Nous av
vers le pr
moissons;
L'épaisseu
vingt pou

Je cons
avec lui d

CHAPITRE III.

TEMOIGNAGE DE L'HONORABLE M. SUTHERLAND.

LE NORD-OUEST ET LA COLONIE AGRICOLE.

SALLE DU COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 3 Avril 1876.

¶ L'Hon. John Sutherland, Sénateur, de Kildonan, Manitoba, comparut devant le comité et, en réponse aux questions qui lui furent adressées, dit :

J'ai demeuré toute ma vie dans le Nord-Ouest. Je suis né dans les limites de la ville de Winnipeg. J'ai cinquante-trois ans. Je suis un cultivateur pratique.

D'après ma longue expérience en cet endroit, et d'après ce que j'ai vu dans d'autres provinces, j'en suis venu à la conclusion que le sol, et le climat et autres avantages naturels de Manitoba, favorisent le succès de l'agriculture, et qu'un pauvre homme peut y vivre plus aisément qu'ailleurs dans le Dominion.

La profondeur ordinaire des dépôts d'alluvion sur la prairie est d'environ deux pieds et demi, et sur les bas-fonds de deux pieds et demi à vingt pieds. L'herbe naturelle y est très nutritive, et l'on peut hiverner les animaux sans leur donner du grain ; ce n'est pas non plus l'habitude de les nourrir au grain, excepté les vaches laitières ou le bétail à l'écurie.

Le rendement ordinaire du fourrage de la prairie au temps de la fenaison est en moyenne de trois à quatre tonneaux par arpent. L'herbe croît ordinairement longue de cinq ou six pieds, et malgré sa consistance dure, elle est très nutritive.

Je considère le Nord-Ouest comme très propre aux produits de la laiterie, car nous avons plusieurs milles de prés naturels par tout le pays, et nous pouvons y couper et préparer le foin pour environ \$1 la tonne. Nous avons de cinq à six variétés d'herbes qui sont très propres à nourrir les animaux à l'engrais, pendant que quelques autres n'offrent pas le même avantage.

Nous avons des gelées de temps à autre ; généralement une gelée vers le premier juin, mais rarement assez forte pour faire tort aux moissons ; les orages sont fréquents durant le printemps et l'été. L'épaisseur de neige en moyenne, par tout Manitoba, est d'environ vingt pouces ; c'est de la neige mouvante.

Je considère comme plus avantageux pour le cultivateur d'amener avec lui des animaux améliorés, mais aucun instrument aratoire, car

on peut en acheter là à un prix raisonnable. On les achète en partie aux Etats-Unis et en partie à Ontario. Je pense que l'on peut avoir des animaux de croisement à meilleur marché du Minnesota que d'Ontario.

Dans bon nombre d'endroits de la Province, il y a des sources et des fontaines naturelles, et on obtient d'excellente eau en creusant à environ douze pieds, tandis que dans d'autres places il faut creuser jusqu'à cinquante ou soixante pieds. Je ne me rappelle que de deux saisons de grande sécheresse, mais pas assez forte cependant pour nous empêcher de faire bonne récolte en moyenne; et, faute d'orages, il y a assez d'humidité dans le sol pour le rendre productif.

La gelée pénètre jusqu'à la profondeur de trois ou quatre pieds, dans les endroits exposés, c'est-à-dire là où la terre n'est pas couverte par la neige. Là où elle est couverte, rarement la terre est gelée à une profondeur de plus de dix-huit pouces. La végétation commence et croît avant que le sol soit tout à fait dégelé, et nous commençons d'ordinaire les semailles lorsqu'il est dégelé à la profondeur de six pouces; alors la surface du sol est complètement sèche. Nous croyons que cette gelée vient en aide à la végétation, vu que la chaleur du soleil produit une évaporation continuelle dans les couches inférieures gelées du sol.

Je regarde le pays comme salubre; nous n'avons pas encore subi d'épidémie. Nous avons eu des fièvres à Winnipeg en 1875, mais aucune à la campagne. Elles avaient été apportées à Winnipeg, et si elles y ont établi domicile, c'est dû sans aucun doute au trop grand nombre d'habitants dans les maisons, et à l'insuffisance du drainage. Nous n'avons jamais eu la petite vérole dans la province. Règle générale, je crois le pays très salubre.

La moyenne du rendement et des prix du grain est comme suit :

Blé, environ 30 minots par arpent, prix, \$1.00	
Avoine, 40 " "	30 à 40c.
Orge, 35 " "	60 à 70
Pois. 50 " "	60 à 70

Le sol et le climat sont très favorables à la culture des légumes. On dit que nos patates sont les meilleures qui existent au monde. Le blé d'Inde (*maïs*) n'est pas cultivé aussi en grand, et je pense que le gros ne peut être cultivé avantageusement, mais que le petit, peut l'être profitablement.

Depuis quinze ans, nous avons chez nous un marché pour le surplus de nos produits, conséquemment nous n'avons pas exporté de produits de ferme.

Je pense que l'accroissement des colonies contribuera à empêcher les ravages des sauterelles, et nous avons tout lieu de croire que

nous en serons débarrassés. On ne peut pas dire que nous n'ayons pas de sauterelles, mais nous n'en avons pas de dangereuses. On se débarrasse d'elles par sauterelles.

Les clôtures de tremble sont employées à \$20 jusqu'à \$30.

On se débarrasse assez facilement de la sauterelle. Je crains que la population ne soit toujours en premier lieu, pas, que l'on en trouve dans la province.

C'est l'endroit où nous avons trouvé le meilleur pour empêcher.

Je regarde et d'après.

J'ai récolté pesant soixante et le grain nouvelles soixante-cinq.

C'est n'importe où d'émigrer du Nord-Ouest, moins pour l'espérer, le Pacifique circonstan jusqu'à ce.

Je dois attendre quelques années, à produits pendant quelques années en.

nous en serons délivrés pour la prochaine saison, vu qu'il n'y a pas eu de dépôts d'œufs dans la province en 1875, et il est aussi tout probable que nous serons débarrassés de ce fléau pour plusieurs années. A ma connaissance, en 1867, la province n'avait pas été visitée par les sauterelles depuis quarante ans; depuis, nous les avons eues à peu près tous les deux ans alternativement.

Les clôtures sont faites de pieux et perches d'épinette blanche et de tremble; ceux-ci, l'écorce du bois enlevée, durent vingt ans; on emploie aussi du pin et du bois blanc; le premier se vend depuis \$20 jusqu'à \$60 le mille pieds.

On se sert surtout du tremble et du chêne, qui se trouvent en assez grande quantité pour suppléer aux besoins du moment; mais je crains bien qu'il n'y en ait pas suffisamment pour une très grande population; dans le cas où le bois franc deviendrait rare, il y aurait toujours en abondance du tremble et de l'épinette rouge, et le premier se reproduit avec une grande rapidité. Le charbon n'existe pas, que l'on sache, dans la province de Manitoba; mais on dit que l'on en trouve à environ trente milles à l'ouest de la frontière de la province.

C'est l'habitude de labourer en automne, mais j'ai généralement trouvé nécessaire d'ameublir le sol au printemps avant de semer, pour empêcher la venue des mauvaises herbes.

Je regarde Manitoba comme très propre à l'élevage des moutons, et d'après mon expérience, la chose est profitable.

J'ai récolté par arpent, soixante minots de blé du printemps pesant soixante-six livres par minot; la terre avait été bien mesurée et le grain soigneusement pesé. J'ai aussi reçu de bonne source des nouvelles me disant qu'un seul minot de blé semé en avait produit soixante-dix (70).

C'est mon opinion que, dans le cas d'un courant considérable d'émigration du côté de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, les émigrants seront d'abord des consommateurs, au moins pour la première année après leur arrivée; et si, comme je l'espère, on pousse les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique du Canada, je ne doute pas que par suite de toutes ces circonstances réunies, notre surplus de produits se trouvera absorbé jusqu'à ce que nous ayons un débouché pour l'exportation.

Je dois aussi ajouter que le trafic des fourrures, depuis plusieurs années, a aidé à la consommation d'une portion considérable de nos produits de surplus, et j'espère qu'il en sera ainsi pour bien des années encore dans les territoires du Nord-Ouest.

CHAPITRE IV.
TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

TÉMOIGNAGE DU PROF. MACOUN.

OBSERVATIONS SUR NORD-OUEST ET LE DISTRICT DE LA RIVIÈRE
DE LA PAIX.

SALLE DU COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 24 Mars, 1876.

Le Professeur John Macoun, de l'Université Albert, Belleville, comparut devant le comité et, en réponse aux questions qui lui furent posées, dit :—

Une contrée propre à l'agriculture s'étend depuis la Pointe-du-Chêne jusqu'à l'Assiniboine, au Fort Ellice, distance de 230 milles, sans solution de continuité. Au delà, il y a vingt-cinq milles de terrain sec et sablonneux, de peu de service, excepté cependant pour le pâturage. Puis vient une étendue considérable de terre s'allongeant du côté de l'ouest jusqu'à la Saskatchewan-Sud, et se prolongeant indéfiniment au nord et au sud. Cette vaste région contient plusieurs beaux terrains fertiles, émaillés de bouquets de tremble, de prairies se déroulant nues et immenses, de lacs salés, de marais salants et autres, de sources d'eau saumâtre ou fraîche.

L'eau de quelques lacs salés seulement pourrait faire tort aux chevaux et aux bestiaux; et sans aucun doute, on peut avoir de l'eau fraîche quelque peu au dessous de la surface.

Le sol de toute cette région est une marne grasse, remplie de gravois ou sablonneuse. La couche supérieure, variant de un à trois pieds en profondeur, est une marne brune ou noire. Le sous-sol se compose généralement de sable ou de gravois, consistant principalement en calcaires; dans plusieurs endroits on trouve de gros cailloux. La terre entre les deux Saskatchewan est bonne à peu près partout. La mission de Prince Albert est située dans cette section. A Carleton, je traversai la Saskatchewan-Nord; mais je ne connaissais personnellement rien de ce pays immense qui s'étend à l'ouest et au sud, et de là jusqu'à la frontière. Dans toutes les relations, on s'accorde à dire cependant que c'est le jardin du pays. Généralement partout, la terre est bonne du côté du nord jusqu'au Lac Vert (*Green Lake*), distance de 170 milles de Carleton. Jusqu'où ce sol excellent s'étend-il du côté de l'est, voilà ce que je ne puis dire; mais Sir John Richardson dit que le blé vient sans difficulté à Cumberland

House.
Edmonton
et qu'il
région es
le platea
espace se
et sans d
d'Angleter
du Lac V
milles du
vingts m
romaine,
Edmonton
et souffre

Vient
les rivièr
Athabask
région es
et trembl
est génér
d'Edmont
beaucoup
l'Athabas
partout la

Après
long des
nord, jusq
jusqu'à l'
ches de l'
baska, et
haut de
prairies
mesure q
duelleme
épinettes,
cette sect
de la Prai

L'an de
la Mission
Vermillon

Les ext
le mois d
partie de
faisais av
mètre, à

House. Le bon sol arable a environ vingt-cinq milles de large à Edmonton; il peut se faire qu'il n'ait pas cette largeur au Fort Pitt, et qu'il s'étende plus à l'est et un peu plus loin au nord. Cette région est bornée au sud par la Saskatchewan-Nord et au nord par le plateau entre elle et les rivières Castor et Athabaska. Dans cet espace se trouvent cinq colonies qui cultivent le blé régulièrement et sans difficulté, savoir: la mission de l'Etoile (*Star Mission*), église d'Angleterre, à soixante milles au nord de Carleton sur le chemin du Lac Vert; la mission du Lac la Biche, catholique romaine, à cent milles du Fort Edmonton; la Mission Victoria, wesleyenne, à quatre-vingts mille à l'est d'Edmonton; la Mission de St. Albert, catholique romaine, à neuf milles au nord d'Edmonton, et Edmonton lui-même. Edmonton paraît être l'endroit le plus froid du district en question, et souffre davantage des gelées d'été.

Vient ensuite un district très étendu qui forme un plateau entre les rivières Saskatchewan et de la Paix, et à travers lequel la Rivière Athabaska fait toute sa course et arrose toute cette section. Cette région est toute forêt, et le bois consiste en épinette blanche de savane et tremble. La région est bien peu connue, et le sol que j'ai traversé est généralement bon là où il n'y a pas de marécages. A l'ouest d'Edmonton, à l'endroit où le chemin de fer passe, on dit qu'il y a beaucoup de savanes, mais entre le Fort Pitt et les Fourches de l'Athabaska, à peine la moindre savane, quoique ce soit presque partout la forêt.

Après cela suit la section de la Rivière de la Paix, qui s'étend le long des Montagnes Rocheuses depuis Jasper's House, un peu au nord, jusqu'au Fort Liard, latitude nord 61°; et depuis Jasper's House jusqu'à l'extrémité ouest du Petit Lac des Esclaves; de là aux Fourches de l'Athabaska, en descendant cette rivière jusqu'au Lac Athabaska, et depuis cet endroit jusqu'au Fort Liard. La partie d'en haut de cette immense étendue de terrain est principalement en prairies qui s'étendent de chaque côté de la Rivière de la Paix. A mesure que l'on avance au nord et à l'est, la prairie se change graduellement en une forêt continue de trembles avec ici et là quelques épinettes, ce qui indique un sol plus humide. L'aspect général de cette section est comme celui de Manitoba à l'ouest depuis le Fortage de la Prairie jusqu'à la Crique aux Pins.

L'an dernier, on a cultivé du blé aux Fourches de l'Athabaska, à la Mission Française (Lac d'Athabaska), au Fort Liard et au Fort Vermillon dans cette section.

Les extraits et observations qui suivent, parlent d'eux-mêmes. Tout le mois d'octobre 1872 je l'ai passé sur la Rivière de la Paix; une partie de ma besogne consistait à observer la température, ce que je faisais avec grand soin. La moyenne des indications du thermomètre, à huit heures p. m., pendant dix jours, depuis le 10 au 19

octobre fut de $42\frac{1}{2}^{\circ}$ par 56° de latitude; pendant qu'à Belleville, Ontario, par 44° latitude, cette moyenne fut de $46\frac{1}{2}^{\circ}$ à une heure p. m.; ce qui ne fait que 4° plus haut avec une différence de 12° de latitude. (Pour les détails voir le rapport de l'exploration du chemin de fer du Pacifique pour 1874, page 96.)

Le capitaine Butler traversa la même région dans le mois d'avril suivant. Il rapporta que tout le flanc des hauteurs était couvert d'anémone bleue (*Anemone patens*), le 22 avril. Voyez *Wild North Land*.

Daniel Williams (Dan le nègre) nous donne les extraits suivants de son registre de notes :

" 1872.

" La glace a commencé à se montrer dans la rivière, 8 novembre.

" Rivière close le 28 novembre.

" Première neige le 28 octobre.

" 1873.

" Avril, 23, glace partie de la rivière.

" Planté des patates, 25 Avril,

" Première neige pour rester, 2 novembre.

" Rivière close le 30 novembre.

" 1874.

" Débâcle de la rivière, 19 avril.

" Premières outardes venues le 21 avril.

" Semé orge et avoine le 22 avril.

" Rivière libre de glace d'en haut 3 mai."—N. B. La glace d'en haut, venant du sommet des Montagnes Rocheuses.

" Semé les patates le 5 mai.

" Patates non endommagées par la gelée jusqu'au 22 septembre. Alors il tomba de la neige qui les couvrit, mais disparut bientôt. Arraché 100 minots d'une seule plantation." C'est peut-être trop fort.—J. M.

" Glace commencé à venir dans la rivière le 30 octobre.

" Rivière close le 23 novembre.

" Neigé toute la nuit du 4 novembre.

" 1875.

" La glace s'est cassée sur la rivière le 15 avril.

" Pluies chaudes du Nord-Ouest; mouches bleues et pluie le 18 février.

" Glace disparue en face du Fort, 16 avril.

" Patates plantées les 8, 9 et 10 mai.

" Orge et avoine semées le 7 mai.

" Neig
à la vall
niveau,

Les p
fermes.

pour une
la rivière

L'orge et
être env

Extrai
Jean, Ri

Nord 56°
de la mer

Ouverture

186

186

186

186

187

187

187

187

187

187

187

Dans u
voit que
rivière, e
étant en

A la R
le blé-d'I
vations t
est plus é

A Ver
avec un v

que les g
que l'on j
semée le
vue; non

et ferme.

sur la riv
dessus de

A la l
avancées.

“ Neige toute partie avant la mi-avril. Ceci s'applique aussi bien à la vallée de la rivière qu'à la plaine au-dessus. Différence de niveau, 746 pieds.

Les patates ont été léchées, en quantités et étaient grosses et fermes. Le 2 août, dix-sept hommes en ont eu des approvisionnements pour une semaine. Ces gens étaient des trafiquants venus du bas de la rivière et qui ne comptaient que sur leurs fusils pour manger. L'orge et l'avoine étaient mûres vers le 12 août (échantillons doivent être envoyés à l'Exposition de Philadelphie.)

Extrait du journal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Fort St. Jean, Rivière de la Paix, pour une période de dix années. Latitude Nord $56^{\circ} 12'$; longitude ouest 120° . Élévation au-dessus du niveau de la mer, près de 1,600 pieds.

Ouverture de la Rivière.

Première glace en dérive dans la Rivière.

1866—19	Avril	7	Novembre
1867—21	do	3 ou 8	do
1868—20	do	7	do
1869—23	do	8	do
1870—26	do	Pas de date	do
1871—18	do	10	do
1872—19	do	8	do
1873—23	do	4	do
1874—19	do	31	Octobre.
1875—16	do		

Dans une brochure publiée par M. Malcolm McLeod en 1872, on voit que la température d'été à Dunvegan, à 120 milles en bas de la rivière, est d'environ un demi-degré moins élevée qu'à Toronto, l'une étant en moyenne de $54^{\circ} 14'$ et l'autre de $54^{\circ} 44'$.

A la Rivière Bataille (*Battle River*), à plus de 100 milles plus loin, le blé-d'Inde a mûri pendant trois années consécutives et mes observations tendent à démontrer que la température d'été en cet endroit est plus élevée qu'elle ne l'est plus haut.

A Vermillon, par $58^{\circ} 24'$ latitude, j'ai eu une longue conversation avec un vieux M. Shaw, gardien du Fort depuis seize ans; il me dit que les gelées n'endommageaient rien sur cette partie de la rivière et que l'on pouvait y faire toute espèce de jardinage. J'ai vu de l'orge semée le 8 mai, coupée le 6 août; c'était la plus belle que j'eus jamais vue; nombre d'épis longs comme ma main, et la récolte drue, serrée et ferme. Dans mon opinion, c'est le plus beau morceau de terre sur la rivière. Le niveau général du pays est moins de 100 pieds au dessus de la rivière.

A la Petite Rivière (*Little River*) j'ai trouvé les récoltes très avancées. Les concombres en plein air étaient tout-à-fait mûrs; les

pois et les fèves Windsor et grimpantes étaient aussi mûrs, au 15 août. Dans le voisinage du Fort Chipweyan, à l'entrée du Lac Athabaska, le sol est très maigre; c'est en grande partie du sable; cependant je m'y suis procuré de beaux échantillons de blé et d'orge, le blé pesait 68 lbs au boisseau et l'orge 58 lbs. Le terrain ici est très bas et marécageux; il dépasse de bien peu le niveau du Lac. A la Mission Française, située à deux milles au dessus du Fort, l'orge, l'avoine et le blé étaient coupés au 26 août. Récolte peu forte sur pied.

M. Hardisty, premier commis en charge du Fort Simpson, par 61° latitude Nord, m'informa que l'orge est toujours arrivée à maturité dans l'endroit, et qu'on était sûr de récolter du blé quatre fois sur cinq. Les melons semés sous cloches viennent bien. La gelée leur fait rarement dommage.

Le grand trafiquant McDougall dit qu'au Fort Liard, par 61° latitude nord, la température d'été est la plus chaude de toute la région et que les grains et légumes de toutes sortes y viennent à maturité. Il a passé douze ans sur la Yucon et dit que presque tous les ans l'orge mûrit sous le cercle arctique au 143° longitude ouest.

Les localités sus-mentionnées n'ont pas été choisies pour la bonté de leur sol seulement, mais aussi pour les facilités qu'elles offraient au trafic des pelleteries ou aux travaux des missions. Les cinq-sixièmes du sol dans la section de la Rivière de la Paix sont tous aussi bons que dans les endroits dont on a déjà parlé, et produiront d'aussi bonnes récoltes à l'avenir. La raison pour laquelle on cultive si peu est que les habitants, blancs comme sauvages, sont des mangeurs de viande. M. McFarlane, facteur en chef en charge du district de l'Athabaska, m'a dit que les sauvages, même avec leurs provisions de farine et de patates, mangeaient autant de viande qu'avant de recevoir ces provisions.

Aux Fourches de la Rivière Athabaska, M. Moberly, le commis en charge du district, a un jardin de première classe, du blé et de l'orge d'excellente qualité. Il a coupé une immense quantité de foin, vu que la Compagnie de la Baie d'Hudson hiverne en cet endroit tous les chevaux et bœufs employés au Portage Methy. Il m'a dit que dans une année ou deux la Compagnie se proposait d'approvisionner de vivres tirés de cette localité tout l'intérieur du pays, vu que le chevreuil se fait rare et que les approvisionnements sont trop maigres; c'est ici le véritable endroit où M. Pond avait un jardin rempli de légumes européens lorsque Sir Alexander Mackenzie lui rendit visite en 1787.

Voici des extraits des récits de voyages de Sir Alexander Mackenzie. Il passa les hivers de 1792 et 1793 près de la Rivière à la Fumée (*Smoky River*) et écrivit ce qui suit:—"7 novembre. La rivière a commencé à charroyer des glaces hier; c'est ce que nous appelons la fin de la navigation. Le 22, la rivière était prise en glaces d'un bord

à l'autre
novembre
variation
qu'à 16°
jusqu'à 4°
jusqu'à 7°
calme, cl
midi le te
baska que
et doux, t
de la neig
vent souf
dégel. C
cette part

A la fin
alors le fr
le temps s
disparu.

Mackey m
couleur ja
pourpre c
glaces, la
et bon no
l'aspect d
quelques j
Le 25, la

Je cons
dans les c
sortes, et
de cette se
toba, et le

La conti
bon sol, m
moitié de l
bonne part
première c

Je ne su
Saskatchev
bon, et le c
Fort Pitt e
comme suj
récoltes de
contrée de

Je ne co
Saskatchev

à l'autre et resta ainsi jusqu'au dernier jour d'avril." Entre le 16 novembre, et le 2 décembre, alors qu'il brisa son thermomètre, la variation du mercure à 8.30 hs. a.m, fut de 27° au dessus de zéro jusqu'à 16° au dessous de zéro ; à midi, la variation fut de 29° au dessus jusqu'à 4° au dessous ; et à 6 hrs p.m., il avait varié de 28° au dessus jusqu'à 7° au dessous de zéro. Le 5 janvier au matin, le temps était calme, clair et froid ; le vent soufflait du sud-ouest, et dans l'après-midi le temps était au dégel ; j'avais déjà remarqué à la rivière Athabaska que ce vent ne manque jamais de nous apporter du temps clair et doux, tandis que lorsqu'il soufflait du côté opposé il nous amenait de la neige. Ici la variation est beaucoup plus sensible, car si le vent souffle fort du sud pendant quelques heures, il en résulte du dégel. C'est à cette cause qu'on attribue la rareté de la neige dans cette partie du monde.

A la fin de janvier, il y avait bien peu de neige sur la terre, mais alors le froid devint très rigoureux et resta ainsi jusqu'au 16 mars ; le temps se mit ensuite au doux, et le 5 avril toute la neige avait disparu. Le 20, les cousins et les maringouins arrivèrent, et M. Mackey m'apporta un bouquet de fleurs d'un rose foncé avec boutons couleur jaune (*anemone patens*) enguirlandées de six feuilles couleur pourpre clair. De l'autre côté de la rivière encore couverte de glaces, la plaine était délicieuse à voir, les arbres bourgeonnaient, et bon nombre de plantes étaient en fleurs. Le changement dans l'aspect de la nature était aussi soudain qu'agréable, car à peine quelques jours auparavant, la terre était encore couverte de neige. Le 25, la rivière était complètement libre de glaces."

Je considère presque toute la section de la Rivière de la Paix dans les conditions les plus propres à la culture des céréales de toutes sortes, et au moins les deux tiers en état de produire du blé. Le sol de cette section est aussi bon qu'aucune part ailleurs dans Manitoba, et le climat, s'il diffère, c'est qu'il est plus doux.

La contrée boisée, arrosée par l'Athabaska, offre généralement un bon sol, mais elle est humide et froide. Il y en a au moins une moitié de bonne pour la culture de l'orge et du blé, pendant qu'une bonne partie du reste offre des champs de pacage et des pâturages de première classe.

Je ne suis pas aussi bien en connaissance avec la section de la Saskatchewan, mais d'après ce que j'en sais, le sol y est généralement bon, et le climat n'est pas défavorable à la culture du blé. Entre le Fort Pitt et Edmonton, il y a une étendue de terre que je considère comme sujette aux gelées d'été, mais capable de produire d'immenses récoltes de foin. Ce district est le seul qui offre des risques dans la contrée de la Saskatchewan.

Je ne connais que fort peu de choses des terres hautes entre la Saskatchewan-Sud et Manitoba et au sud jusqu'à la frontière. Si

l'on pouvait démontrer que les gelées d'été n'ont jamais causé de dommages dans cette région, je pourrais dire que, d'après son sol et sa végétation, la plus grande partie de ce pays, serait en état de produire du blé. Dans tous les cas, on peut sûrement y récolter de l'orge et des pois. Je ne puis parler avec certitude de cette grande portion du territoire, vu que par suite de sa position exposée et de sa hauteur au dessus de la mer, il y a danger pour les récoltes d'être endommagées par les gelées. L'avenir règlera cette question.

Q. A propos des parties cultivables des régions du centre ou des prairies entre la Province de Manitoba et les Montagnes Rocheuses, pouvez-vous dire s'il y a des gelées à bonne heure ou d'été qui pourraient être dommageables à la culture du blé ?

R. Pour répondre à la dernière question, j'ai dit que je ne pouvais m'en rapporter à mes propres observations, mais j'incline à penser que l'on peut trouver bon nombre de grandes étendues de terre complètement à l'abri des gelées, pendant que d'autres y sont exposées à leur détriment. En traversant les plaines avec M. Fleming dans le mois d'août 1872, le thermomètre tomba à 30° le matin du 14; il se forma de la glace dans quelques vaisseaux, mais je n'ai pas remarqué que la végétation en eût souffert. Cela se trouvait à environ quatre-vingt-dix milles à l'est de la Saskatchewan-Sud. Le Capitaine Palliser enrégistre la température indiquée par le thermomètre qui tomba au dessous du point de congélation le 14 août 1857, dans le voisinage du Fort Elliee, mais la végétation ne sembla pas en souffrir. Il paraît que la première gelée qui puisse causer dommage arrive vers le 20 de ce mois-là, et qu'elle peut tout aussi bien affecter Manitoba que le pays plus éloigné à l'ouest.

J'ai remarqué les gros chiffres qui ont été donnés au sujet du rendement du blé dans la vallée de la Rivière Rouge, mais je doute de leur exactitude. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, je pense que trente-cinq minots par arpent est un chiffre qui se rapproche joliment de la moyenne. La culture, comme on fait pour celui d'Ontario, en augmenterait de beaucoup le rendement, car le grain est plus serré que celui d'Ontario, et plus lourd. La récolte des pois sera toujours très forte dans le Nord-Ouest; le sol leur convient, et une petite gelée ne leur fait pas de mal.

Toutes mes observations tendent à montrer que tout le district de la Rivière de la Paix offre autant d'avantages et de succès à la colonisation que Manitoba. Le sol paraît être plus riche, et le pays est plus boisé; il n'y a ni lacs ni marais salants; l'eau est partout excellente, il n'y a pas de gelée d'été, le printemps y vient aussi à bonne heure et l'hiver n'y arrive pas plus tôt. L'hiver peut y être plus rigoureux: mais il n'y a aucune certitude à cet égard.

Je ne conseillerais pas de faire des tentatives pour coloniser cette région, tant qu'il n'y aura pas d'établissements de colons au moins

Jusqu'à 8
milles de

Par m
peut com
d'après d
des régio

C'est u
Ouest au
l'automne
vitesse de

Les sta
considéra
remarque
froid au p
plus de de

Tempér
points, av
de la matu

Cumberlan

Fort Simp

Fort Chip

Fort Willi

Montréal..

Toronto ...

Témiscam

Halifax ...

Belleville..

Dunvegan,

Paix.....

Edmonton

Carleton...

Winnipeg..

Toute pe
ment les ch

l'on rencor

printemps

nord et à p

température

rappports de

Saskatchew

température

Jusqu'à Edmonton, vu qu'il y a entre les deux localités au moins 150 milles de pays très accidenté.

Par mes premières réponses on verra que vers le 20 avril, on peut commencer les travaux de labour sur la Rivière de la Paix, et d'après des données que j'ai en ma possession, on peut en dire autant des régions de la Saskatchewan généralement.

C'est un fait curieux que le printemps semble avancer du Nord-Ouest au Sud-Ouest, à raison d'environ 250 milles par jour, et qu'à l'automne, l'hiver commence à Manitoba et marche avec la même vitesse du côté de l'Ouest.

Les statistiques suivantes cueillies à diverses sources, éclairciront considérablement la question de la température. Il est digne de remarque que Halifax sur le littoral de l'Atlantique est presque aussi froid au printemps et durant l'été que certaines localités situées à plus de douze degrés au Nord.

Température du printemps, de l'été et de l'automne à différents points, avec la température moyenne de juillet et août, *les deux mois de la maturité des récoltes.*

	Latitude Nord.	Été.	Printemps.	Automne.	Juillet et Aout.
Cumberland House.....	53.37	62.62	33.04	32.70	64.25
Fort Simpson.....	61.51	59.48	26.66	27.34	62.31
Fort Chipewyan.....	58.42	58.70	22.76	31.89	60.60
Fort William.....	48.24	59.94	39.67	37.80	60.52
Montréal.....	45.31	67.26	35.03	45.18	68.47
Toronto.....	43.40	64.43	42.34	46.81	66.51
Témiscamingue.....	47.19	65.23	37.58	40.07	66.43
Halifax.....	44.39	61.00	31.67	46.67	66.55
Belleville.....	44.10	température presque celle de Toronto			
Dunvegan, Rivière de la Paix.....	56.08	moyenne six mois d'été,			54.44
Edmonton.....	53.31	39.70
Carleton.....	52.52	37.70
Winnipeg.....	49.52	64.76	30.13	35.29	65.32

Toute personne sous l'empire de préjugés, en examinant attentivement les chiffres ci-dessus, sera étonnée de la température élevée que l'on rencontre dans l'intérieur. Edmonton a une température de printemps plus élevée que Montréal, et se trouve huit degrés plus au nord et à plus de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La température de Carleton et celle d'Edmonton ont été prises dans les rapports des explorations du Capitaine Palliser dans le pays de la Saskatchewan, durant les années de 1857 et 1858. On verra que la température des mois pendant lesquels le grain mûrit est à peu près

égale par tout le Dominion, depuis Montréal jusqu'au Fort Simpson, au nord du Grand Lac des Esclaves.

Le pays, dans mon opinion, est très propre à l'élevage des animaux dans toute son étendue. Les hivers sont certainement froids, mais le climat est sec, et la neige est peu considérable, en poids et en profondeur. Les animaux de toutes espèces ont un pelage plus épais sous les climats froids que sous les climats chauds, de sorte que leur robe qui est plus épaisse contrebalance le froid qui est plus rigoureux. La neige sèche ne fait jamais tort aux animaux dans Ontario; comme il n'en tombe pas d'autre dans Manitoba ou le Nord-Ouest, il ne peut y avoir de difficulté de ce côté-là. Le bétail hiverne aussi bien sur les rivières Athabaska et de la Paix que dans Manitoba; et M. Grant, qui a demeuré plusieurs années sur la Crique-aux-Rats, (*Rat Creek*,) Manitoba, dit que le bétail exige moins de soins là que dans la Nouvelle-Ecosse. Les chevaux hivernent dehors sans autre nourriture que ce qu'ils peuvent trouver, depuis la Rivière de la Paix jusqu'à Manitoba. Les moutons, les bêtes à cornes, et les chevaux exigent moins d'attention et n'ont pas besoin d'être nourris aussi longtemps qu'on les nourrit aujourd'hui dans Ontario. A raison des pluies légères de l'automne, l'herbe sur pied est presque aussi bonne que le foin à l'arrivée de l'hiver, qui établit domicile dans le pays sans être accompagné de fortes pluies comme dans l'est. L'herbe reste bonne tout l'hiver, attendu que la neige, qui n'est pas humide ne la fait pas pourrir. Au printemps, la neige la laisse presque aussi bonne qu'avant, de sorte que le bétail s'en nourrit jusqu'à l'apparition de la nouvelle. Le temps que les animaux exigent d'être nourris varie de cinq à six mois environ; reste au fermier, le soin de les abriter comme il l'entend.

Q. Etes-vous d'opinion, que la partie aride de la région centrale de la Prairie, et particulièrement cette partie que l'on suppose être le prolongement du " Désert Américain," peut être utilisée comme pâturages pour les moutons ou pour d'autres fins agricoles ?

R. Tous les écrivains américains parlent des Plaines Laramie, dans le territoire de Wyoming, comme éminemment propres au pacage des moutons et bêtes à cornes, et chez nous le prolongement du " Désert " jouit, d'après tous les rapports, d'un meilleur climat : cette partie a au moins 4,000 pieds de moins en élévation et, d'après les excellents rapports de M. George Dawson, année 1874, et du Capitaine Palliser, année 1858, je suis porté à conclure que la partie du " Désert " chez nous, à part un terrain de pacage de première classe, contient plusieurs bas-fonds très propres à la culture de toutes sortes de grains. M. Dawson fait remarquer spécialement que le sol en est généralement bon, mais que les pluies d'automne sont légères. En parlant de la partie la plus mauvaise, il dit :

" On y voit à peine du gazon," mais ce morceau de terrain n'a pas

cinquant
conséque
sans diffi
maux qu
crois que
nement r

M. Geo
mois de
ligne sud
bêtes à co
égaré. C
difficiles
venus ori
à la gelée
les autres
pas nécess

Toute l
Souris et
pelle et la

Q. Y a-t
de la Paix

R. Le tr
à là : c'est
peuplier-ba
du Nord-O

aussi loin
dimensions
sud de la R
très abonda
J'en ai sou
dimensions
n'a pas ren
Paix, mais
abondance
Sa présence

Le boules
Paix, mais
Les sauvage
sa sève au p

Ce sont l
érable, ni fi
pays.

Q. Quels
de la Rivière

A. Les fru

cinquante milles de large. Ce sont là les quartiers d'hiver du buffle; conséquemment les bêtes à cornes et les moutons peuvent y subsister sans difficulté tout l'hiver. J'ai vu les Plaines Laramie et les animaux qui y paissaient. J'ai examiné la flore des deux régions, et je crois que la nôtre jouit d'un climat plus chaud en hiver, mais certainement moins sec en été.

M. George Dawson, en parlant de cette région, dit: "Dans le mois de juillet, l'été dernier (1873), j'ai vu dans le voisinage de la ligne sud de la Montagne à Bois (*Wood Mountain*), un troupeau de bêtes à cornes qui, parti d'un des forts des Etats-Unis au sud, s'était égaré. Ces animaux étaient devenus tout à fait sauvages, et aussi difficiles d'accès que le buffle; et nonobstant le fait qu'ils étaient venus originairement du Texas, et qu'ils n'étaient pas habitués, à la gelée et à la neige, ils avaient néanmoins passé l'hiver comme les autres et se portaient à merveille. Les commentaires ne sont pas nécessaires."

Toute la région déserte qu'il y a, se trouve entre les Rivières Souris et au Lait (*Milk River*), sur la frontière, et la rivière qu'Appelle et la Saskatchewan Sud, au nord.

Q. Y a-t-il d'autres bois que le tremble dans la région de la Rivière de la Paix ?

R. Le tremble entre pour les cinq-sixièmes dans tout le bois qu'il y a là: c'est le signe invariable d'un sol sec et d'une bonne terre. Le peuplier-baumier est très abondant sur les îles dans toutes les rivières du Nord-Ouest; il atteint souvent un diamètre de 6 à 10 pieds, même aussi loin au nord que le Fort Simpson. L'épinette blanche croit en dimensions très considérables sur toutes les falaises et pentes de la rive sud de la Rivière de la Paix, sur les îles de toutes les rivières, et est très abondante dans les bas-fonds à l'extrémité ouest du Lac Athabaska. J'en ai souvent vu qui mesuraient trois pieds de diamètre, mais les dimensions ordinaires de l'épinette sont de un à deux pieds. On n'a pas remarqué de pin de l'espèce *Banksie* sur la Rivière de la Paix, mais on en rencontre au Lac Athabaska, et on le trouve en abondance à mesure que l'on avance du nord vers la Saskatchewan. Sa présence indique un sol sablonneux et impropre à la culture.

Le bouleau blanc n'est pas abondant le long de la Rivière de la Paix, mais il est commun sur les rivières Athabaska et McKenzie. Les sauvages du nord fabriquent de grandes quantités de sirop avec sa sève au printemps.

Ce sont là les arbres les plus importants. Il n'y a ni hêtre, ni érable, ni frêne, ni chêne, ni orme, ni pin rouge ou blanc dans le pays.

Q. Quels sont les fruits qui viennent spontanément dans le district de la Rivière de la Paix et dans les régions de l'Athabaska ?

A. Les fruits de l'*Amelanchier Canadensis* appelés cormes par les

Canadiens, poires par les métis français et *Sas-ka-toum* par les sauvages, se cueillent en quantités immenses en haut de la Rivière de la Paix et constituent un véritable aliment et un article de commerce. Lorsque j'étais à Dunvegan, l'été dernier, il y avait à l'extérieur de la place un camp de sauvages et de métis qui cueillaient de ces fruits alors dans toute leur beauté (6 août). Les ours en sont très friands, et se rendent à cette époque en grand nombre sur les côteaux ensoleillés de la Rivière de la Paix pour se repaître de ces baies. Les femmes sauvages les pressent toutes fraîches en gâteaux carrés, et les mettent sécher pour les manger plus tard; mais les baies destinées à être envoyées aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, on les fait sécher au soleil et on les mêle à de la viande sèche et de la graisse pour faire du pemican, ou bien on les fait cuire dans de la graisse comme dessert.

Les fraises et les framboises sont très abondantes dans la plupart des districts de la Rivière de la Paix, surtout à Vermillon.

Une autre variété de framboise (*Rubus Arcticus*) de couleur jaunâtre, est très abondante au Lac Athabaska, en montant, dans les environs du Portage de La Roche et dans la vallée de la Rivière aux Anglais (*English River*). On en fait des gelées et des confitures; c'est une douceur pour plus d'un dîner maigre.

Les canneberges des grandes forêts (*Viburnum pauciflorum et opulus*) sont très abondantes dans les districts boisés sur les deux rives de la rivière Athabaska et de la rivière à l'Eau Claire ainsi qu'autour du Lac Athabaska.

Les grosses groseilles et les gadelles de plusieurs variétés s'y rencontrent, mais elles ne sont pas beaucoup recherchées. Les bluets, les canneberges des buissons ainsi que les airelles (*Vaccinium Vitis jolcea*) abondent dans certaines localités du district ci-dessus. Deux variétés de cerise, la cerise douce et la cerise acide, complètent la liste de ces fruits.

La Rivière de la Paix est navigable depuis les Montagnes Rocheuses sur un parcours d'au moins 500 milles, et sur cette distance n'a pas moins de six pieds de profondeur. Un canal de deux milles, ferait disparaître les obstructions qui existent à cet endroit. Sur deux cent cinquante milles au dessus, pas un seul obstacle, si ce n'est un rapide, causé, je crois, par des cailloux roulés dans le chenal. Avec leur disparition, cette difficulté n'existerait plus probablement.

L'Athabaska est navigable pendant cent quatre-vingts milles au dessus du Lac Athabaska. M. Moberly, officier au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, y a fait des sondages partout à partir du Fort MacMurray, aux fourches des rivières Eau Claire (*Clear Water*) et Athabaska, jusqu'au Lac Athabaska, et partout n'a pas trouvé moins de six pieds d'eau à eau basse. Entre le Lac Athabaska

et l'Océan
un trajet
milles de
l'Océan.

La Com
de voitures
Fourches
rivières
aura une
la Comp
ouvrira c
le trafic d

Le che
Paix et l'
la rivière
calculent

Les ours
Rivière d
lation en

Lac Atha
principale
partout o

Les oisea
le voisina
par bande
Le lynx, l

à fourrur
M. Sel
la Saskat
toria, dist
veines de
1873-1874

Le Rév.
d'une vein
ka, ayant
tillons qu
fut consta

Pendan
de M. Ho
en grande
dans le p

quantité
tributaire
plus bas
que le lig

et l'Océan Arctique, il n'y a qu'une seule interruption de navigation, un trajet de quatorze milles à faire par terre ; après cela, il y a 1300 milles de navigation de première classe sur rivière, et l'on arrive à l'Océan.

La Compagnie de la Baie d'Hudson se propose d'ouvrir un chemin de voitures depuis le Fort Pitt sur la Saskatchewan, jusqu'aux Fourches de l'Athabaska, et de mettre un bateau à vapeur sur les rivières Athabaska, de la Paix et des Esclaves. Par ce moyen il y aura une entrée et une sortie, et la distribution des marchandises de la Compagnie aux endroits éloignés se fera plus efficacement. On ouvrira ce chemin et on construira le bateau à vapeur à temps pour le trafic de 1877.

Le chevreuil abonde toujours sur les deux rives de la Rivière de la Paix et l'on rencontre encore le buffle des bois entre l'Athabaska et la rivière à la Paix, vers le 5ème degré de latitude. Les chasseurs calculent qu'ils en prennent encore de cinq cents à mille par année. Les ours noirs sont très nombreux sur le cours supérieur de la Rivière de la Paix et constituent la principale nourriture de la population en juillet et août. Le caribou se montre au nord et à l'est du Lac Athabaska, et fournit aux Sauvages ainsi qu'aux métis leur principale subsistance. Les lapins sont en quantité prodigieuse partout où il y a du bois de haute futaine, et sont faciles à prendre. Les oiseaux aquatiques ne se peuvent compter, en septembre, dans le voisinage du Lac Athabaska, et l'on trouve les oies du Canada par bandes nombreuses sur la Rivière de la Paix pendant tout l'été : Le lynx, le castor, la martre et le renard sont les principaux animaux à fourrure de cette région.

M. Selwyn a constaté la présence de vastes dépôts de houille sur la Saskatchewan entre la maison des Montagnes Rocheuses et Victoria, distance de 211 milles. Il dit dans un endroit avoir vu des veines de vingt pieds d'épaisseur et dans son rapport pour l'année 1873-1874, il donne une photographie de cette veine, à la page 41.

Le Rév. M. Grant, dans son ouvrage intitulé *Ocean to Ocean*, parle d'une veine de houille sur la Rivière Pembina, tributaire de l'Athabaska, ayant une épaisseur de dix pieds, et dont il fut extrait des échantillons qui furent plus tard analysés par le Professeur Lawson, il fut constaté qu'ils contenaient moins de trois pour cent de cendres.

Pendant mon trajet jusqu'à la Rivière de la Paix en compagnie de M. Horetzky, dans l'automne de 1872, je découvris de la houille en grandes quantités sur le bord de l'une des rivières qui se jettent dans le petit Lac des Esclaves. Nous en vîmes aussi en petite quantité dans le haut de la Rivière de la Paix, aussi que de ses tributaires sur la rive droite. Je n'ai remarqué aucun indice de houille plus bas que la Rivière de la Fumée, mais Sir John Richardson dit que le lignite est abondant sur la Mackenzie.

Le minerai de fer argileux se trouve mélangé avec la houille partout où sa présence a été constatée, bien qu'il n'y en ait peut-être pas en assez pour payer les frais d'exploitation. Ainsi l'on peut dire que des gisements de houille et de minerai de fer s'étendent presque sans interruption depuis la frontière jusqu'à l'Océan Arctique. Du gypse de la meilleure qualité, et aussi blanc que la neige, a été trouvé à la Pointe de la Paix sur la rivière du même nom; il s'étendait sur les deux bords de la rivière, sur une distance de plus de vingt milles, et mesurait en moyenne douze pieds d'épaisseur. Sir John Richardson dit dans son "*Journal of a boat voyage to the Arctic Ocean*," vol. 1er. page 149, qu'il trouva ce même gypse mélangé avec des dépôts de sel sur la Rivière Salée, à 70 milles environ au nord-nord-est de la Pointe de la Paix et en conclut que la région entre ces deux points présente les mêmes signes caractéristiques.

Sir John a examiné les dépôts de sel à la Rivière Salée; il a constaté qu'ils provenaient de l'eau des sources imprégnées de sel, qu'il trouva coulant en grand nombre des flancs d'une colline et versant leurs eaux sur un fond plat argileux d'une certaine étendue. L'évaporation de l'eau laisse le sel s'incruster sur le sol, et se former en monticules d'où l'on ramasse le sel pur avec la pelle.

Sur un parcours de plusieurs milles le long de l'Athabaska en bas des Fourches, il y a des affleurements de schiste noirâtre d'où le pétrole à l'état liquide s'échappe constamment. A différents endroits, à une certaine distance du bord immédiat de la rivière, il y a des sources de goudron véritable dont la Compagnie de la Baie d'Hudson prend la quantité nécessaire pour les bateaux qu'elle construit et pour d'autres fins. Le goudron de ces sources est toujours couvert par l'eau, et sur cette eau on voit flotter quelque chose qui ressemble au pétrole. Outre ces sources que je viens de mentionner, on sait qu'il en existe d'autres sur la rivière Eau Claire, l'un des tributaires de l'Athabaska, ainsi que sur la Rivière de la Paix, près de la Rivière de la Fumée, et sur la petite Rivière Rouge sur le même cours d'eau. Les sources d'eau sulphureuses sont communes sur la Rivière Eau Claire, et l'on dit qu'il existe de vastes dépôts métallifères près de Fond-du-Lac sur la rive Nord du Lac Athabaska..... On trouve aussi de l'or en petite quantité sur le cours supérieur de la Rivière de la Paix, mais il ne vaut guère la peine qu'on s'en occupe. On rencontre quantité de grès de qualité supérieure sur un parcours de plus de trois cents milles le long de la Rivière de la Paix, et l'on découvrira encore d'autres minéraux, lorsque le pays sera mieux connu.

Les sauterelles, d'après leur caractère propre, ne peuvent répéter leurs visites tous les ans; mais il est certain qu'elles peuvent se montrer de temps à autre. Ce semble être une loi naturelle que chaque fléau d'insectes porte en lui-même le germe de sa propre

destruct
crois qu
se sont
n'en a ja
lisière de
katchew
région;
au pays
émigrer
pas que
plantant
Subdiv
autant de
voisinage
d'est des
milles p
environ p
en descen
voir, la fl
celle de l
prairies.
ment déte
tableau s
de mes ol

Hudson's
St. John.
Dunvegan
Vermillor
Petite Riv
Lac Athal

Les seul
climat du
que j'ai tr
Cristagalli
rum). Le
richesse de
jamais dar
La Rivie
trouve au
Fort Chip
l'eau de ce

destruction. Telle paraît avoir été leur histoire dans le passé, et je crois que telle sera leur destinée à l'avenir. Quelques sauterelles se sont rendues jusqu'à la Saskatchewan-sud, l'été dernier, mais on n'en a jamais vu sur la Rivière de la Paix. Vu l'existence de cette lisière de bois de haute futaie qui sépare cette Rivière de la Saskatchewan, elles ne peuvent jamais causer de dégâts dans cette belle région; et elles ne causeront pas non plus beaucoup de dommages au pays arrosé par la Saskatchewan, attendu qu'elles se plaisent à émigrer vers l'Est et le Nord, ce qui alors les en éloigne. Je ne sais pas que l'on puisse se garantir de leur invasion autrement qu'en plantant des arbres, procédé qui sera d'ailleurs toujours lent.

Subdivisant pour ainsi dire, cette région en six localités, j'ai fait autant de divisions en énumérant les plantes fleurissantes dans leur voisinage. Ces six localités s'appellent: Hudson's Hope, juste à l'est des montagnes; St. Jean, 60 milles plus bas; Dunvegan, 120 milles plus bas en descendant; ensuite Vermillon, 300 milles environ plus bas; puis la Petite Rivière Rouge, 100 milles plus bas en descendant; et enfin le Lac Athabaska. Comme on pourra le voir, la flore de toute cette vallée de la rivière ressemble beaucoup à celle de la partie centrale de la province d'Ontario et de la région des prairies. Il est bon de faire observer ici que nous ne pouvons seulement déterminer la température de l'époque de la végétation. Le tableau suivant fait connaître dans un résumé très concis le résultat de mes observations de botaniste :

	Total.	Belleville.	Québec.	A l'ouest des Montagnes.	Plaines. Occidentales.
Hudson's Hope.....	211	136	7	17	51
St. John.....	248	161	3	6	78
Dunvegan.....	246	160	2	5	79
Vermillon.....	159	112	2	1	44
Petite Rivière Rouge.	128	88	1	0	39
Lac Athabaska.....	245	186	7	2	50

Les seules plantes qui présentent quelques indices particuliers au climat du Nord, sont celles qui sont originaires de Québec. Les deux que j'ai trouvées à Vermillon sont le staphisengre jaunâtre (*Rhinantus Cristagalli*), et la canneberge des grandes forêts (*Viburnum pauciflorum*). Le trait le plus saillant dans toute cette région, c'est une richesse dans le sol, une force dans la végétation qu'on ne remarque jamais dans la province d'Ontario.

La Rivière de la Paix, dans l'endroit où elle laisse les montagnes, se trouve au moins à 800 pieds au-dessous du niveau de la plaine. Au Fort Chipweyan, sur le lac Athabaska, le pays est de niveau avec l'eau de ce lac.

CHAPITRE V.

AGRICULTURE PRATIQUE AU NORD-OUEST.

RAPPORT DE M. KENNETH MACKENZIE.

Les demandes et réponses qui suivent constituent un rapport des connaissances de M. Kenneth Mackenzie, cultivateur, qui émigra de la Province d'Ontario pour aller s'établir dans Manitoba. C'est en 1873 que M. Mackenzie écrivit ses réponses aux questions qui lui avaient été adressées :—

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous à Manitoba ?

R. Quatre ans.

Q. De quelle partie d'Ontario ou de la mère-patrie avez-vous émigré ?

R. D'Ecosse, en 1842 ; j'avais alors vingt ans ; j'ai résidé vingt ans à Puslinch, comté de Wellington.

Q. Combien d'arpents de terre avez-vous en culture en ce moment ?

R. Cent quarante arpents d'ensemencés et environ soixante arpents de nouvelle terre faite cet été. Nous labourons celle-ci d'abord à une profondeur d'environ deux pouces, et le printemps ou l'automne prochain nous la labourerons une seconde fois, mais deux pouces plus avant.

Q. Est-ce de la terre défrichée ou de la prairie ?

R. De la terre de prairie.

Q. Quelle est la qualité du sol, et de quoi se compose-t-il ?

R. Autour du Fort Garry jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, le sol est un peu glaiseux avec de riches dépôts d'alluvion ; depuis la Pointe-aux-Trembles, marne argileuse recouverte d'un magnifique sol d'alluvion ; mais en plusieurs endroits marne sablonneuse. Il y a au sud-ouest d'ici des endroits trop sablonneux pour une bonne culture.

Q. Le considérez-vous comme un bon sol productif ?

R. Je n'ai jamais vu rien de mieux, à part celui qui est sablonneux. Il y a des colons au nord-ouest d'ici sur un parcours de trente bons milles, et malgré que ce soient de nouveaux colons, ils ont de bonnes et belles récoltes, et pas de sauterelles.

Q. La prairie est-elle difficile à ameublir ?

R. Lorsque l'été est pluvieux ou humide, je préfère labourer la prairie que le vieux gazon qui est dur, vu que nous ne sommes pas obligés de creuser un sillon aussi profond.

Q. Quel est le mois que vous croyez être le meilleur pour cette opération ?

R. Juin et juillet ; mais c'est aussi bon plus à bonne heure lors

qu'on

aussi et

Q. D

R. D

d'autres

faut pa

tériaux

adhère

après qu

Q. Q

ble pour

R. L

Pour le

mais je

ferait n

longtem

avec la

Q. De

chaque

R. Su

chevaux

lons troi

douze po

Q. Co

ournée ?

R. En

de trava

davanta

vent fair

Q. Cor

semailles

R. De

récolte, s

un autre

nous fais

ment au

née derni

voudrais

Q. Que

quantités

R. Cett

l'orge, tre

seigle, un

reste, légt

Q. Quel

qu'on en a le temps, car un peu plus tard l'opération n'est pas aussi efficace.

Q. De quelle sorte de charrue vous servez-vous pour cela ?

R. De la charrue américaine fabriquée par John Deen Moline ; d'autres charrues américaines fonctionnent aussi bien, mais il ne faut pas qu'il entre dans la fabrication des charrues d'autres matériaux que l'acier. Le sol est très riche et très collant, et même adhère à l'acier lorsque le temps est humide ; à bien plus forte raison après qu'il est labouré et en culture.

Q. Quelle sorte de charrue regardez-vous comme la plus convenable pour le premier et le second labour ?

R. La charrue américaine convient le mieux aux deux labours. Pour le moment j'ai une charrue canadienne qui fonctionne très bien, mais je pense qu'une bonne charrue légère canadienne toute d'acier, ferait mieux l'affaire lorsque la terre est vieille ou labourée depuis longtemps. Nous ne pouvons pas creuser un sillon aussi profond avec la charrue américaine, lorsque la terre vieillit et s'amaigrit.

Q. De combien de chevaux ou de bœufs vous servez-vous sur chaque charrue au premier labour ?

R. Sur une charrue de douze pouces, nous mettons une paire de chevaux ou deux bœufs. Sur une charrue de seize pouces, nous attelons trois chevaux ou deux paires de bœufs ; je préfère la charrue de douze pouces à celles qui ont de plus grandes dimensions.

Q. Combien d'arpents un bon attelage peut-il labourer dans une journée ?

R. Environ un arpent de labourage représente une bonne journée de travail, c'est-à-dire un jour portant l'autre. On peut en faire davantage ; la grande charrue et un attelage plus considérable peuvent faire un arpent et demi de labour dans une journée.

Q. Combien de labours faites-vous subir à la terre avant les semailles, et dans quelle saison ?

R. Deux labours, voilà ce qui convient le mieux pour la première récolte, savoir : un labour superficiel ou de deux pouces en été, puis un autre de deux pouces et plus vigoureux, le printemps suivant ; nous faisons ces deux labours sur le même sens, et non transversalement au premier labour. J'ai récolté des patates et des navets l'année dernière après le premier labour ; la récolte était belle, mais je ne voudrais pas y compter, si le temps était sec.

Q. Quels sont les produits que vous cultivez en plus grandes quantités ?

R. Cette année, le blé du printemps, quatre-vingt dix arpents ; l'orge, trente arpents ; l'avoine, un arpent ; les pois, huit arpents ; le seigle, un arpent ; le lin, un demi arpent ; les patates, six arpents, le reste, légumes de toutes sortes, trèfle et mil.

Q. Quelle sorte de blé cultivez-vous ?

R. J'ai essayé le blé d'automne, mais je ne crois pas qu'il puisse fournir une récolte profitable pour le moment.

Q. Combien de minots en semez-vous par arpent ?

R. Environ deux minots.

Q. Quelle est la moyenne du rendement d'un arpent, une année dans l'autre ?

R. Trente bons minots ; j'en ai récolté au-dessus de quarante.

Q. Le blé d'Inde vient-il bien et donne-t-il une bonne récolte ?

R. Il ne vient pas très bien à maturité. Il y en a une variété naine qui mûrit, mais je ne l'aime pas.

Q. Quelle sorte d'orge cultivez-vous ?

R. De l'orge ordinaire à quatre rangées, mais je crois que n'importe quelle variété peut y bien venir.

Q. Combien de minots en semez-vous par arpent ?

R. Environ deux minots.

Q. Quel est en moyenne le rendement par arpent ?

R. Environ trente-cinq minots, mais j'en ai vu plus de cinquante par arpent.

Q. Quelle espèce de pois cultivez-vous ?

R. Les pois bleus de Russie et les petits pois blancs.

Q. Combien de minots en semez-vous par arpent ?

R. Un peu plus de deux.

Q. Quel est le rendement en moyenne ?

R. Je pense que cette année il sera de vingt à vingt-cinq minots par arpent ; jusqu'à cette année comme c'était de la terre nouvelle, ils ne sont pas aussi bien venus.

Q. Quelle sorte d'avoine cultivez-vous ?

R. De l'avoine noire.

Q. Combien de minots en semez-vous par arpent ?

R. Deux minots.

Q. Quel est en moyenne le rendement d'un arpent ?

R. Je n'en ai que bien peu, mais je vois des champs d'ici à la Pointe-aux-Trembles (Poplar Point), qui rapporteront, je pense, de quarante-cinq à cinquante minots par arpent.

Q. Le trèfle et le mil viennent-ils bien ?

R. J'en ai fait la culture avec succès ; mais le trèfle paraît venir mieux.

Q. Le seigle et le lin poussent-ils bien ?

R. Le seigle fait une belle récolte : quant au lin, je n'ai jamais vu rien de mieux.

Q. Le sol et le climat conviennent-ils bien à la culture des légumes ?

R. Les légumes et végétaux de toutes sortes que j'ai cultivés chaque année ont produit bonne récolte.

Q. Les végétaux sont-ils tourmentés par les mouches et les insectes comme dans Ontario ?

R. J'
n'ai pas
le mois
des inse

Q. V

R. P

du Port

l'ouest c

Point

d'est, ou

Q. Ce

les récol

bien cel

R. En

Fort Gar

sur la B

partie ce

aux-Tre

figues de

mi-chem

Q. Pe

nisé et p

R. Je

leurs rav

souffrir,

me dit-on

ne faisait

ne consis

M. Nesbi

Saskatch

Q. Y a

R. Elle

Q. Est-

souffrir d

R. Jusq

neilles on

raison po

Cependan

l'année de

semer bea

Q. Com

Ontario ?

R. L'au

d'avril, ou

j'ai semé d

R. J'ai entendu faire quelques plaintes à propos des vers, mais je n'ai pas eu occasion de m'en plaindre sur ma ferme, et j'ai semé dans le mois de mai des navets qui sont bien venus, et n'ont pas souffert des insectes.

Q. Votre localité a-t-elle été troublée par la visite des sauterelles ?

R. Pas depuis que je suis ici. Je demeure à huit milles à l'ouest du Portage de la Prairie, et il n'y a pas eu de colon avant moi à l'ouest du Portage.

Pointe-aux-Trembles se trouve à environ vingt-cinq milles d'ici à l'est, ou à dix sept milles du Portage.

Q. Combien de fois les sauterelles ont-elles ravagé ou endommagé les récoltes ; à quelle saison commencent-elles leurs ravages ; et combien cela dure-t-il généralement ?

R. En 1868, elles ont tout détruit depuis le Portage alors jusqu'au Fort Garry, puis elles ont disparu. Cette année, elles ont tout détruit sur la Rivière Rouge en descendant, ou autour de Fort Garry, en partie ce qu'il y avait sur la Rivière Assiniboine, jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, mais pas au-delà. Il y a plusieurs récoltes magnifiques dans Headingley et la Prairie du Cheval Blanc, c'est-à-dire à mi-chemin entre la Pointe-aux-Trembles et le Fort Garry.

Q. Pensez-vous que ce fléau continue une fois le pays mieux colonisé et plus cultivé ?

R. Je ne puis rien dire de positif à cet égard, mais je pense que leurs ravages seront partiels. Quelques parties du pays pourront en souffrir, mais d'autres y échapperont. Les sauterelles ont tout rasé, me dit-on, à trois différentes époques depuis 1812, alors que le pays ne faisait que commencer à être colonisé ; toute la partie colonisée ne consistait qu'en un petit circuit autour du Fort Garry. Le Révd. M. Nesbitt a eu une bonne récolte à la Mission Prince Albert, sur la Saskatchewan, en 1868.

Q. Y a-t-il quelques récoltes auxquelles elles ne s'attaquent pas ?

R. Elles ne s'acharnent pas tant aux pois qu'aux autres récoltes.

Q. Est-ce que les sauterelles sont le seul fléau dont vous ayez eu à souffrir depuis que vous êtes établi dans la province ?

R. Jusqu'à présent je n'ai pas eu à souffrir des sauterelles. Les corneilles ont d'abord fait beaucoup de dommages à l'avoine ; c'est la raison pour laquelle je n'en ai pas semé davantage cette année. Cependant je n'en ai pas vu le cinquième de ce qu'il en est venu l'année dernière. Je me propose, si elles me laissent du répit, de semer beaucoup plus d'avoine à l'avenir.

Q. Comment les saisons correspondent-elles aux nôtres dans l'Ontario ?

R. L'automne et le printemps sont plus secs. Vers le milieu d'avril, ordinairement, le printemps commence, mais cette année, j'ai semé du blé le 3 avril, et en 1870 j'ai labouré le 5 du même mois.

- Q. Le soleil, le vent ou la pluie font-ils fondre la neige ?
 R. Le soleil fait disparaître presque toute la neige.
 Q. Avez-vous beaucoup de pluie au printemps ?
 R. Bien peu jusqu'au mois de mai, juin et juillet.
 Q. A quelle époque la gelée quitte-t-elle le sol ?
 R. Vers le 20 avril ; dans quelques endroits elle peut subsister plus longtemps.
 Q. Avez-vous beaucoup de gelées lorsque la végétation est commencée ?
 R. J'en ai remarqué un peu dans le mois de mai, mais depuis que je suis dans Manitoba, je n'ai pas eu de récoltes endommagées par la gelée.
 Q. A quel temps, le plus à bonne heure, pouvez-vous labourer et semer ?
 R. On peut semer aussitôt que la terre est noire ou que la neige a disparu. Le sol était à peine dégelé de trois pouces lorsque je semai mon premier blé ; aujourd'hui il est en gerbes, et j'en ai fait une bonne récolte.
 Q. Est-ce que l'été diffère de celui d'Ontario ?
 R. Il est généralement un peu plus sec et la végétation est plus rapide.
 Q. Avez-vous des orages durant les mois de mai, juin et juillet, et avez-vous des nuits de fortes rosées ?
 R. Oui.
 Q. La végétation est-elle aussi rapide que dans Ontario ?
 R. Je pense qu'elle l'est davantage.
 Q. Avez-vous des gelées durant l'été ?
 R. Aucune depuis que je suis ici qui ait causé du tort aux récoltes.
 Q. Quand fauchez-vous le foin généralement ?
 R. Du 15 juillet au 16 septembre.
 Q. Est-ce que la récolte du blé, de l'orge et de l'avoine commence plus à bonne heure ou plus tard que dans Ontario ?
 R. Plus tard : généralement vers la première semaine d'août.
 Q. L'automne vient-il à bonne heure, et est-il plus humide ou plus sec ?
 R. L'automne est hâtif et généralement sec.
 Q. A quelle date les gelées commencent-elles généralement ?
 R. La première de la saison se produit vers le 8 ou le 10 septembre, mais il y a du beau temps après.
 Q. Quand l'hiver commence-t-il ; combien de temps le sol met-il à geler ; et quand la neige tombe-t-elle ?
 R. La terre est généralement gelée vers le 10 ou 12 novembre ; la neige arrive vers le 1er décembre ; quelquefois elle se montre plus à bonne heure et d'autres fois plus tard.
 Q. La neige est-elle abondante au commencement ou dans le cours de l'hiver ?

R. I
 quant
 pouces.
 Q. A
 R. G
 n'y en
 Q. A
 R. A
 mais il
 Q. C
 de fer c
 R. A
 Q. J
 chez vo
 R. G
 de prof
 Nous es
 certains
 de ruiss
 Q. A
 R. A
 Q. A
 comme
 R. A
 meilleur
 Q. Es
 cornes s
 R. El
 ne pens
 Q. Co
 R. De
 et les di
 Q. A
 prairie ?
 R. Su
 mais sur
 Q. Es
 mil dans
 R. No
 lement.
 Q. Le
 peut-on
 R. El
 ma con
 Q. Le
 mettent-

R. Les trois premiers hivers de mon séjour ici, la moyenne de la quantité de neige a été de 16 à 20 pouces ; et l'hiver dernier de 10 pouces. La gelée est généralement ferme.

Q. Avez-vous souvent de violentes rafales de neige ?

R. Généralement pas plus que dans Ontario ; l'hiver dernier, il n'y en a pas eu, mais c'est une exception.

Q. Avez-vous du bois à portée et de quelle espèce ?

R. A deux ou trois milles ; la plus grande partie est du tremble, mais il y a du chêne, du frêne blanc, et de la plaine.

Q. Comment clôturez-vous vos champs : avec des perches, du fil de fer ou du gazon ?

R. Avec des perches.

Q. Jusqu'à quelle profondeur creusez-vous pour avoir de l'eau chez vous, et sur les fermes voisines ? L'eau est-elle bonne ?

R. Généralement, on a de l'eau depuis neuf jusqu'à dix-huit pieds de profondeur ; mais dans cette localité on ne l'a pas aussi facilement. Nous espérons avoir cet automne un puits comme expérience. Dans certains cas, l'eau a un léger goût saumâtre. Nous prenons de l'eau de ruisseau.

Q. Avez-vous à portée une prairie à foin ?

R. A environ deux milles d'ici, j'en ai une qui m'appartient.

Q. A quelle herbe dans Ontario l'herbe des prairies que l'on coupe comme fourrage, ressemble-t-elle le plus ?

R. A l'herbe de l'espèce dite *Beaver* ; c'est la nôtre ici ; je la crois meilleure et plus variée.

Q. Est-ce qu'elle fait du bon fourrage, et les chevaux et bêtes à cornes s'en trouvent-ils bien ?

R. Elle fait un excellent fourrage pour les bêtes à cornes, mais je ne pense pas qu'elle soit aussi bonne pour les chevaux que le trèfle.

Q. Combien en moyenne rend-t-elle en tonneaux à l'arpent ?

R. De un à deux tonneaux et demi ; cela varie suivant les saisons et les différentes sortes d'herbes.

Q. A quelle hauteur l'herbe croît-elle généralement en pleine prairie ?

R. Sur les prairies dures et sèches elle ne dépasse pas dix pouces, mais sur les prairies à foin, j'en ai vu qui mesurait quatre pieds.

Q. Est-ce que c'est un pâturage qui vaut notre trèfle et notre mil dans Ontario ?

R. Non, il est bien moins fourni, et ne se mâche pas aussi facilement.

Q. Les sauterelles en aucun temps ravagent-elles cette herbe, ou peut-on en tout temps compter sur elle comme pâturage ?

R. Elles en mangent un peu, lorsqu'elle est très mauvaise, mais, à ma connaissance, ne la détruisent pas comme fourrage.

Q. Les colons mettent-ils souvent le feu à la prairie, et ces feux mettent-ils toujours vos récoltes en danger ?

R. Il y a une loi qui défend de mettre le feu à la prairie. Je n'en ai jamais souffert. Je creuse quelques rigoles autour de mes champs et de mes clôtures.

Q. Est-il nécessaire de brûler l'herbe de la prairie chaque automne afin d'en avoir une bonne récolte l'année suivante ?

R. Pas du tout.

Q. Avez-vous essayé de cultiver des arbres fruitiers; s'il en est ainsi, comment sont-ils venus ?

R. J'ai quelques pommiers que j'ai semés, dont je n'ai pas pris grand soin et qui sont âgés de trois ans. Je ne crois pas la terre bien bonne pour les pommes et les poires, à moins d'en cultiver d'une variété très forte; les pommes de Sibérie peuvent venir à l'état sauvage. Les prunes sont excellentes, de même que le raisin sauvage, qui quoique petit, croît magnifiquement sur les bords de nos rivières; et aussi je n'ai jamais vu de plus beau houblon que celui qui pousse ici à l'état sauvage. Nous nous en servons ici pour le levain du pain. Les gadelles, les fraises et les framboises croissent en abondance à l'état sauvage. Je pense que la croissance des arbres fruitiers est trop rapide et que le bois n'a pas le temps de mûrir; le sol est un peu riche, et en général ils ne sont pas à couvert.

Q. Quelle est l'espèce de bois la plus abondante, et quel est en moyenne le prix du bon bois ?

R. Autrefois, c'était le tremble, dont le prix variait de vingt-cinq à trente dollars par mille pieds; aujourd'hui on a du bon pin à Fort Garry, coupé, taillé, pour le même prix, et bientôt nous aurons un moulin pour scier le pin blanc ou mieux l'épinette.

Q. Conseilleriez-vous à des personnes venant d'Ontario, de s'y établir comme cultivateurs, et d'y amener des animaux, tels que: chevaux de trait, bœufs, vaches, moutons, cochons, etc., ou les aviseriez-vous d'emporter avec elles des instruments de ferme, tels que: semeuses, moissonneuses, charrettes, charrues, moulins à vanter, etc., ou peut-on acheter tout cela à Manitoba, aussi bon marché comparativement à ce qu'il faudrait encourir de frais et de risques pour les transporter ?

R. Je ne conseillerais à personne d'amener beaucoup de chevaux, Au commencement ils ne s'acclimatent pas facilement; à part cela, l'avoine coûte cher jusqu'à la récolte. Je préférerais d'abord des bœufs. Ils font plus d'ouvrage avec une nourriture grossière et offrent moins de risques. Je pense que les chevaux meurent dans la proportion de vingt pour cent, ou ne sont plus de service deux ans après qu'ils sont ici. Si un cultivateur veut avoir une jument de course ou de race pour la propagation de l'espèce, très bien, mais on amène invariablement trop de chevaux ici; nous n'avons pas encore assez de fourrage de trèfle et d'avoine. Les bœufs et les vaches s'acclimatent très bien, et personne ne peut se faire faute d'en em-

mener
Les ef
demi l
Q. C
R. J
plus ch
régulie
Q. C
R. J
jusqu'à
dans O
Q. Q
R. J
Q. Q
R. J
des pât
jusqu'ic
Q. Q
R. P
qualité
Q. Q
R. De
Q. Qu
R. Le
environ
chères p
Q. Ne
Manitoba
cochons
R. C'e
hiver et
Q. Qu
du beurre
R. Pa
Q. Av
Q. Je l
récolte.
Q. La
R. La
\$1.50 le
minot; j
l'avoine,
62½ cents
la lb; des
mage, de

mener. On peut en avoir ici. Le fret aux Etats-Unis est très élevé. Les effets des émigrants paient en général environ cinq dollars et demi par quintal, en comptant la douane, etc.

Q. Quel est le prix d'une bonne paire de chevaux dans Manitoba ?

R. Je pense qu'ils se vendent environ de quinze à vingt pour cent plus cher que ceux de même qualité dans Ontario; le prix n'est pas régulier; c'est la même chose pour les bœufs, etc.

Q. Quel est le prix d'une bonne paire de bœufs ?

R. J'en ai vendu depuis \$35, \$40, \$50, \$65, \$70, \$85, \$125, \$130, jusqu'à \$200 et \$210; les derniers étaient de premier choix ici ou dans Ontario.

Q. Quel est le prix d'une bonne vache ?

R. J'en ai vendu depuis \$30 à \$60.

Q. Quel est le prix d'un bon mouton ?

R. Je n'en ai pas, ils feraient très-bien l'affaire si les gens avaient des pâturages enclos; je pense qu'ils se vendraient bon prix; mais jusqu'ici la laine a été bon marché.

Q. Quel est le prix de bons porcs ?

R. Probablement vingt pour cent plus cher que ceux de même qualité dans Ontario. Il y a d'excellentes espèces de cochons ici.

Q. Quel est le prix d'une faucheuse et moissonneuse combinées ?

R. Depuis \$200 à \$240.

Q. Quel est le prix d'une bonne charrue et aussi d'une vanneuse ?

R. Les charrues de bois canadiennes et américaines se vendent environ \$40; les vanneuses, de \$45 à \$50. Toutes deux sont trop chères pour l'ouvrage qu'elle font.

Q. Ne serait-ce pas une bonne spéculation que d'apporter dans Manitoba quelques animaux de race tels que bœufs, moutons et cochons ?

R. C'est mon avis. Mes animaux de race se portent amerveille ici, hiver et été.

Q. Quelle est votre opinion sur le pays pour la production du lait, du beurre et du fromage ?

R. Parfait; c'est justement le pays qu'il faut.

Q. Avez-vous toujours un marché ouvert pour vos produits ?

Q. Je peux vendre à la porte de ma ferme presque tout ce que je récolte.

Q. La moyenne ?

R. La dernière saison, j'ai vendu environ 1,000 minots de blé à \$1.50 le minot; deux ans auparavant, j'en ai vendu pour \$1.25 le minot; j'ai vendu de l'orge, depuis 75 cents jusqu'à \$1,12½; de l'avoine, de 75 cents à \$1; des pois, de \$1 à \$1.25; des patates de 62½ cents à 87½ cents; du beurre depuis 25 cents jusqu'à 37½ cents la lb; des œufs, depuis 20 cents jusqu'à 25 cents la douzaine; le fromage, depuis 25 cents jusqu'à 30 cents la lb.

Q. Dans quelle saison de l'année conseillez-vous aux colons, avec ou sans famille, qui veulent s'établir comme cultivateurs, de se rendre dans la province?

R. Au printemps, si c'est possible, mais en aucune saison, c'est indifférent. Je conseillerais aux émigrants qui ont des familles de louer la première année ou de se mettre à la part; de prendre leur temps pour se choisir une terre, puis se mettre à l'œuvre et faire leurs semailles; généralement on peut avoir facilement des fermes à louer ou pour se mettre à la part. La raison pour laquelle je n'ai pas semé plus d'avoine, est que les corneilles me causaient des ennuis et semblaient s'acharner davantage à l'avoine; mais aujourd'hui il n'y en a pas un cinquième de ce qu'il y en avait habituellement; on me dit qu'elles sont pires au commencement. Je me propose d'ensemencer vingt bons arpents l'année prochaine (j'en ensemencerais davantage si la terre était faite), de carottes, navets et de mangewurzel. Ces produits de ferme viennent bien, mais le manque d'une cave à légumes est très désavantageux pour le moment.

Cet été surtout, on a pris beaucoup de terres dans les environs d'ici c'est-à-dire dans un circuit de 30 milles à l'ouest, troisième ligne de passage de la rivière de la Boue Blanche, *White Mud*, ou Palestine, et de 25 milles à l'est, ou Pointe-aux-Trembles; mais on peut en avoir en quantité sur tout le chemin à l'ouest qui conduit aux Montagnes Rocheuses. Je pense qu'il y a peu de pays au monde qui soient supérieurs au nôtre pour l'agriculture, et en dépit de notre hiver long et rigoureux, le bétail, si on en a soin, se porte à merveille. L'hiver dernier, j'ai hiverné 91 têtes de bétail et n'en ai pas perdu une seule; toutes étaient en bonne condition au printemps. La plupart n'avaient pour tout abri que des appentis mal construits et ouverts à tout vent, et allaient de çà de là en pleine liberté. Nous n'avons pas de ces pluies froides ni de ce verglas le printemps et l'automne que l'on a ailleurs, et qui font dommage aux animaux. Nous engravons le grain à l'heure qu'il est, et je pense que la moyenne du rendement sera partout de 36 bons minots par arpent; l'an dernier, j'ai récolté 32 minots par arpent. J'ai eu 300 minots d'oignons l'année dernière. Je compte encore sur une bonne récolte cette année.

Je le répète, il faut amener dans le pays le moins de chevaux possible, mais autant de bêtes à cornes et d'instruments aratoires qu'on le peut. Il faut des moissonneuses de première classe pour la glaise (marne), ou des machines qui ne nécessitent l'emploi que de deux hommes et qui soient pourvues des améliorations les plus récentes. J'en ai deux combinées, de la fabrique de Sanger & Hamilton, qui fonctionnent bien, mais les faucheuses qui peuvent couper plus large et plus vite sont nécessaires. Il n'y a ni buttes, ni pierres qui puissent embarrasser le cultivateur, et je n'ai pas eu une seule pièce de couchée sur

champ
nies. I

Cette
de mes
pesant
Je pens
stituera
vent ici
ceux dor
n'ai jam
pièces q
nos ferm
donner u
clôtures
vite ici.

reprenne
branches
repris; i
plus durs
En plus
avec les j

Je n'ai
produits
Je me su
Minnesot
peuvent t
ment arri
il n'y ava
eux. Qu
bientôt. J
rage avai
relles et a
sans mêm
débarrass
tation cet
Canada, e
dant, que
ici, vu qu
de chance
déjà établi
ger. Les
des désert
violentes
rapports d

champ cette année, quoique mes récoltes soient hautes et bien fournies. La paille ici est généralement raide et ne se couche pas.

Cette année, nous avons eu une excellente récolte de patates, et un de mes voisins, M. Hugh Grant, hier, a bêché une patate rose hâtive, pesant plus de deux livres : elle n'avait pas encore atteint sa grosseur. Je pense que des semoirs à grains ou des semeuses très larges constitueraient une grande amélioration, vu qu'il fait toujours grand vent ici le printemps. Ces instruments doivent être plus larges que ceux dont on se sert dans Ontario, disons de onze à douze pieds. Je n'ai jamais vu dans Ontario de meilleur sarrasin que les quelques pièces qui ont été cultivées ici. Je pense qu'en labourant autour de nos fermes et en plantant des rangées d'arbres, nous pourrions nous donner un abri et des pieux naturels auxquels nous pourrions fixer des clôtures de fil de fer au moyen de légers crampons. Le bois croît vite ici. Si nous avons du saule jaune ou doré, dont les pousses reprennent si rapidement, nous en tirerions grand avantage. Des branches de tremble noir ou de *Balm of Gilead* que j'ai plantées ont repris; nous pourrions planter parmi eux des arbres meilleurs et plus durs, qui, quoique d'une croissance plus lente, les remplaceraient. En plusieurs endroits, les sauvages fabriquent du sucre d'érable avec les jeunes arbres.

Je n'ai pas vu dans le Minnesota ou le Dakota de grains ou d'autres produits agricoles qui puissent égaler ce que nous avons dans Manitoba. Je me suis trouvé dans ces États à toutes les saisons, et il y a dans le Minnesota des cultivateurs de mes amis qui sont très désireux, s'ils peuvent trouver à vendre, de venir ici. J'ai vu des gens, nouvellement arrivés d'Europe, murmurer pendant quelque temps; après cela, il n'y avait pas moyen de les persuader à partir pour retourner chez eux. Quelques-uns d'eux qui sont retournés en Europe sont revenus bientôt. J'ai appris que quelques canadiens au cœur mou et sans courage avaient été effrayés par les récits qu'on leur faisait sur les sauterelles et autres inconvénients, et qu'ils s'en étaient retournés chez eux, sans même avoir examiné le pays; il est mieux, je pense, de se débarrasser d'une pareille classe de colons. Il y a eu forte augmentation cette année dans le nombre des émigrants, principalement du Canada, et je pense qu'ils feront de bons colons. Je pense, cependant, que les émigrants du vieux monde se trouveront plus à l'aise ici, vu que la population chez eux est plus dense et qu'il y a moins de chances de succès, pendant qu'Ontario offre à tous ceux qui y sont déjà établis une chance aussi bonne qu'ici, sans les obliger à se déranger. Les sauterelles qui nous visitent ici, sont amenées par le vent des déserts situés au sud de nous. Nos tempêtes ne sont pas aussi violentes que dans le Minnesota, comme l'indiquent d'ailleurs les rapports de quelques-uns des derniers hivers.

CHAPITRE VI.

OPINION DE M. SHANTZ SUR MANITOBA.

LE MEILLEUR TEMPS D'Y ALLER. AVEC QUEL CAPITAL COMMENCER.

M. Jacob Y. Shantz, de Berlin, Ontario, qui écrit en 1873, à la demande du ministre de l'Agriculture, un récit de son voyage à Manitoba avec la députation Mennonite, exprime l'opinion suivante sur le temps le plus favorable pour un colon de se rendre à Manitoba, et sur le capital avec lequel il doit commencer.

LE MEILLEUR TEMPS POUR UN COLON D'ALLER A MANITOBA.

Le colon devrait, si c'est possible, être sur sa terre vers le 1er de juin; il s'y trouverait alors dans le moment opportun pour faire un champ de patates qui pousseraient durant une saison ordinaire à la suite d'un labour sous la couenne de la prairie. Le labour pour la récolte du printemps suivant devrait être fait en juin ou juillet, alors que la sève est dans la racine de l'herbe; le sol retourné à cette saison de l'année, sècherait et la couenne pourrirait, de sorte que la terre serait prête à la culture pour le printemps prochain.

QUEL EST LE CAPITAL NECESSAIRE POUR COMMENCER ?

C'est là une question que l'on fait souvent; la réponse dépend entièrement des circonstances environnantes. Un jeune homme sans famille, voulant travailler et économiser, peut se donner une propriété dans quelques années, pourvu qu'il ait en sa possession seulement dix dollars pour payer les honoraires pour un octroi de terres gratuit. Il peut obtenir de l'ouvrage moyennant gages élevés; il peut travailler partié du temps pour les autres, puis engager du monde à son tour pour se faire bâtir une petite maison.*

Après quoi, il peut labourer et clôturer quelques arpents de terre pour la récolte du printemps suivant. L'année d'ensuite, il peut gagner assez pour acheter une paire de bœufs et d'autres animaux, et ainsi, en peu de temps, devenir comparativement un cultivateur indépendant. Un colon à la tête d'une famille doit avoir des provisions pour un an, ou les moyens de se les procurer.

* A propos de l'ouvrage, on devra bien se rappeler que si les gages sont élevés, le pays est nouveau et par conséquent l'ouvrage plus limité. Les ouvriers devront surtout se bien pénétrer de cela avant de partir, et prendre des renseignements particuliers. Les travaux du chemin de fer du Pacifique, comme de raison, demandent bon nombre de bras; et les progrès de la colonisation agricole ouvriront la voie aux artisans de toutes sortes.

Tel e
suivant

Une l
sur une
troi gra
l'octroi;
la cultur
foin qu'i

En t
suivre le
comme
avec un
timons,
rette ain
dollars;
ture on
bœuf pe

Je rec
alleman
de terres
où ils po
dans les

Voici
En 18
19), am
les terres
39 Vict.

L'adm
Départen
Le Bure

Tel colon qui désire partir confortablement, doit avoir les articles suivants, ou les moyens de les acheter, savoir :

Une paire bœufs.....	\$120 00
Une charrette	80 00
Une charrue et une herse.....	25 00
Chaînes, essieux, pelles, etc.....	30 00
Lits, poëles etc.....	60 00
Maison et étables, disons.....	150 00
	<hr/>
Total.....	\$465 00

Une personne qui aurait \$800 ou \$1000, peut, si elle désire cultiver sur une grand échelle, acheter un autre lot de terre en outre de l'octroi gratuit qu'elle a obtenu, disons un supplément égal au quart de l'octroi ; elle aura alors une ferme de trois cent-vingt arpents pour la culture ; et à part cela, elle pourra couper dans les savanes tout le foin qu'il lui faudra, si elle le juge à propos.

En terminant, je ferai remarquer qu'un pauvre homme peut suivre le mode de culture sur une petite échelle pour commencer, comme le font les métis. Ceux-ci ont des charrettes à deux roues avec un essieu droit et deux perches attachées à l'essieu en guise de timons, le tout surmonté d'haridelles ou d'une boîte. Sur cette charrette ainsi faite on attèle un bœuf. La charrette coûte environ dix dollars ; le bœuf et le harnais de \$50 à \$60. Avec une pareille voiture on fait tout le service de la ferme, et après le premier labour, un bœuf peut labourer tout ce qui est nécessaire.

Je recommande fortement Manitoba comme patrie aux émigrants allemands, et comme ils peuvent avoir des concessions considérables de terres en bloc, ils peuvent former une ou des colonies de leur choix où ils pourront conserver leur langue et leurs coutumes, tout comme dans les Etats de l'Ouest de l'Amérique.

CHAPITRE VII.

ACTE DES TERRES DU CANADA.

Voici un sommaire de l'Acte des Terres du Canada :

En 1874, il fut adopté une loi (35 Vict. chap. 23, 37 Vict. chap. 19), amendant et consolidant les lois et ordres en conseil concernant les terres publiques du Canada ; elle fut plus tard amendée par l'Acte 39 Vict. chap. 19.

L'administration se fait par l'intermédiaire d'une branche du Département du Ministre de l'Intérieur, connue sous le nom de *Le Bureau des Terres du Canada.*"

La terre, par les arpentages, se trouve divisée en township quadrilatéraux contenant trente-six sections d'un mille carré chacune, le tout avec réserve d'une chaîne et cinquante chaînons de largeur pour les chemins entre tous les townships et les sections.

Chaque section de 640 arpents est divisée en demi-sections de 320 arpents, en quarts de sections de 160 arpents et en demi-quarts de sections de 80 arpents. Tous les townships et lots de terre sont rectangulaires. Pour faciliter les descriptions pour les lettres-patentes de moins d'un demi-quart de section, les quarts de section composant chaque section, conformément aux bornes de celle-ci, tel qu'indiqué dans l'arpentage original, seront supposés être divisés en seizièmes de sections ou quarante arpents. L'étendue de toute subdivision légale, dans les lettres-patentes, sera fixée plus ou moins, et, dans chaque cas, sera représentée par la quantité exacte telle que donnée à la subdivision dans l'arpentage original; pourvu que rien dans l'acte n'ait pour objet d'empêcher que l'on dispose des terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, concédées par les sauvages à feu le comte de Selkirk, de la manière que l'on jugera nécessaire dans le but d'appliquer la clause de l'Acte pour empêcher les fractions de sections ou de terres sur le bord de rivières, lacs ou autres cours d'eau ou chemins publics, d'être subdivisées: ou que l'on répartisse telle ou telles terres en lots de certains frontage et profondeur, de la manière qui semblera désirable; ou que l'on ne puisse faire la subdivision de sections ou autres subdivisions légales en lots de bois; ou que l'on ne puisse indiquer les dites terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, ou telles subdivisions en lots de bois pour lettres-patentes par chiffres, suivant l'inscription, ou par des mesures et des bornes, ou les deux à la fois, comme on peut le juger à propos.

PRIX DES TERRES DU CANADA.

Aujourd'hui on peut acheter les terres non-concédées du Canada au prix de \$1 l'arpent; mais la même personne ne peut pas acheter plus d'une section ou 640 arpents. Le paiement peut en être fait comptant, excepté dans la cas des terres du chemin de fer ou en *scrip*, au choix de l'acheteur. Le Ministre de l'Intérieur peut cependant, de temps à autre, réserver des étendues de terrain, comme il le juge à propos, pour des villes ou villages; les dits lots peuvent être vendus soit à vente privée, ou tel prix qu'il croira convenable aux enchères publiques. Le gouverneur en conseil peut mettre à part, des terres pour des fins d'intérêt public, telles que: places de marchés, prisons, palais de justice, places de culte, cimetières, écoles, institutions de bienfaisance, places publiques et autres choses.

OCTROIS GRATUITS OU DROITS D'ETABLISSEMENT (*Homestead Right.*)

On fait des octrois gratuits de terres, en quarts de sections, 160

arpent
à la tête
famille
terre
sonne
section
avec di
établi
préemp
plusieu
obtenir
qui ont
amélior
à conse

Les d
droit d'
division
soumett

Toute
doit ad
cette te
trouve
tion dar

On n'
tion de t

Quand
laissent
(s'il y e
ou bien
de la Co
trouvent
les dites
but: et
tel acha
recevra
au burea

Le tit
patente,
l'émissio

Si un
demeuré
mois da
périmé.

Toute
sur paie

arpents, à tout individu du sexe masculin ou du sexe féminin qui est à la tête d'une famille, ou à tout homme qui n'étant pas la tête d'une famille, a atteint l'âge de dix-huit ans, à condition qu'il reste sur sa terre trois ans à compter du jour qu'il en a possession. Une personne qui s'établit sur une terre peut aussi s'installer sur le quart de section voisin, s'il est vacant, et en prendre possession immédiate avec droit de préemption; en remplissant les conditions de son établissement, il peut obtenir une lettre-patente pour son droit de préemption, sur paiement d'un dollar par arpent. Quand deux ou plusieurs personnes se sont établies sur une terre et cherchent à en obtenir le titre, c'est celui ou ceux qui s'y sont établis les premiers qui ont le droit d'établissement; si de part et d'autre on a fait des améliorations, on peut ordonner une division de la terre de manière à conserver à chacun les améliorations qu'il a faites.

Les difficultés qui surgissent entre différents colons au sujet du droit d'établissement, doivent être examinées par l'agent local de la division dans laquelle se trouve la terre en litige, et cet agent devra soumettre son rapport à la décision du Ministre de l'Intérieur.

Toute personne qui réclame un droit d'établissement sur une terre, doit adresser sa réclamation à l'agent local avant de s'établir sur cette terre, si celle-ci fait partie de terres arpentées, mais si elle se trouve parmi les terres non arpentées, elle doit produire sa réclamation dans les trois mois après que cette terre aura été arpentée.

On n'accordera aucune lettre-patente pour une terre, qu'à l'expiration de trois années après la prise de possession.

Quand le père et la mère meurent, sans avoir divisé leur terre, et laissent un ou des enfants en bas âge, les exécuteurs-testamentaires (s'il y en a), auront les pouvoirs légaux du dernier parent survivant, ou bien le gardien de tel ou tels enfants, avec l'approbation d'un juge de la Cour Supérieure de la province, ou du territoire dans lequel se trouvent les terres, aura de même légalement le pouvoir de vendre les dites terres au bénéfice de ou des enfants, mais pas dans d'autre but: et l'acheteur dans ce cas acquerra le droit d'établissement par tel achat, et en exécutant les conditions non remplies de tel droit, recevra une lettre-patente pour les terres achetées, sur paiement au bureau de \$10 d'honoraires.

Le titre des terres restera à la Couronne jusqu'à l'émission de la patente, et les dites terres ne seront pas sujettes à être saisies avant l'émission de la patente.

Si un colon abandonne volontairement sa réclamation, ou est demeuré absent de la terre inscrite à son nom pendant plus de six mois dans une année, alors le droit qu'il aura à cette terre sera périmé.

Toute personne peut, avant trois ans, obtenir des lettres-patentes sur paiement du prix à la date de l'inscription, et en fournissant,

preuve qu'elle est établie sur la terre et qu'elle la cultive puis pa moins de douze mois, à compter de la date de l'inscription.

Tous les transports et cessions de droits d'établissement avant l'émission des lettres-patentes seront nuls et de nul effet, mais seront prises comme preuve de l'abandon de ces droits.

Ces dispositions légales s'appliquent aux terres d'établissement et non à celles qui sont réservées comme terres à bois ou sur lesquelles, au moment de l'inscription, on sait qu'il existe du charbon ou des minéraux.

TERRES A PACAGE.

Les terres inoccupées au Canada peuvent être louées comme pacage aux colons voisins ; mais le bail doit contenir comme condition que ces terres sont susceptibles d'être colonisées ou vendues en aucun temps durant le terme de location, sans autre compensation qu'une déduction proportionnelle du loyer ; et que de plus, autre condition, sur un avis de deux ans, le Ministre de l'Intérieur peut annuler le bail en aucun temps.

Les terres inoccupées du Canada peuvent être louées aux colons environnants dans le but d'y faire du foin, mais non jusqu'à empêcher la colonisation ou la vente de ces terres.

TERRES MINIÈRES.

Quant aux terres minières, il n'y aura, dans les lettres-patentes, de la Couronne, pour des mines d'or, d'argent, de fer de cuivre et autres mines, aucune réserve de faite par laquelle on octroiera telle ou telle portion des terres du Dominion. Toute personne, peut faire des explorations pour des mines ou des minéraux sur toute terre publique du Canada, arpentée ou non-arpentée, et, moyennant quelques conditions, en faire l'achat. Quant aux terres de houille, elles ne peuvent être prises pour la colonisation.

TERRES A BOIS.

L'acte contient des dispositions concernant l'administration des terres, au bénéfice du plus grand nombre de colons possible, et pour empêcher tout misérable monopole. Dans la subdivision des townships consistant, partie en prairie, partie en terres à bois, celles des sections qui contiennent des îles, des lisières ou autres étendues de bois, peuvent être subdivisées en un certain nombre de terres à bois, de pas moins de dix et de pas plus de vingt arpents chaque lot, de façon à donner un lot de bois à chaque ferme de prairie d'un quart de section dans tel township.

L'agent local, à mesure que les colons demandent des droits

d'étab
entre
colon
remp
sera é
Tou
la pat
bois a
toutes
coupal
et per
Le
pris le
Le
mille
adjudé
aux er
ans, qu
ditions
Erig
tion, p
vingt-c
rain de
valant
de deu
succes
Prer
le conv
Emp
aussi p
Fair
ou tra
fage, é
Pay
mille
compte
Fair
men du
Le b
conditi
limit qu
limit, si
de loca
mille
qui pou

d'établissement dans un township, devra, s'il en est requis, répartir entre chaque quart de section l'un des lots à bois adjacents, que le colon applicant paiera de \$1.00 l'arpent. Lorsque l'applicant aura rempli toutes les conditions exigées par l'Acte, une lettre-patente sera émise à son adresse pour tel lot à bois.

Tout applicant pour droit d'établissement qui, avant l'émission de la patente, vendra du bois sur la terre qu'il demande, ou sur le lot à bois appartenant à la dite terre, à des propriétaires de moulins ou à toutes autres personnes que des colons pour leur usage privé, sera coupable d'une infraction à la loi, pourra être poursuivi pour ce fait, et perdra entièrement ses droits d'applicant.

Le mot bois comprend tout bois, tous les produits de bois y compris le bois de chauffage et l'écorce.

Le droit de couper du bois sera donné moyennant un bonus par mille carré, variant suivant le site et la valeur de la *limit*, et sera adjugé au plus haut enchérisseur concurrent, soit sur soumission, soit aux enchères publiques. L'acheteur aura un bail pour vingt-et-un ans, qui lui accordera le droit de couper du bois sur la terre, aux conditions suivantes :

Eriger un ou des moulins à scie sur telle *limit* ou terrain de location, pouvant couper 1,000 pieds de bois, large mesure, dans les vingt-quatre heures, à chaque deux milles et demi carré sur le terrain de location ; ou établir telle autre manufacture de bois, équivalant à tel ou tels moulins à scie ; et exploiter la *limit* dans l'espace de deux ans à compter de la date du bail, et pendant chaque année successive du terme de location ;

Prendre de chaque arbre qu'il coupera tout le bois de service, et le convertir en bois scié et autres produits vendables ;

Empêcher toute destruction inutile de bois par ses employés, et aussi prévenir les causes et la propagation d'incendies ;

Faire au gouvernement un rapport mensuel de la quantité vendue ou trafiquée de bois de sciage, bois de construction, bois de chauffage, écorce, etc., avec le prix et la valeur d'iceux ;

Payer, en outre du bonus, une rente foncière annuelle de \$2.00 par mille carré, et, de plus, un droit de régale de 5 pour cent sur son compte mensuel ;

Faire une tenue de livres exacte, et soumettre ses livres à l'examen du percepteur des droits, chaque fois qu'il en sera requis.

Le bail sera sujet à être cassé pour infraction à quelqu'une de ses conditions, ou pour tout rapport frauduleux. Le locataire d'une *limit* qui remplit fidèlement ces conditions, pourra obtenir la même *limit*, si elle n'est pas demandée pour des colons, pour un autre terme de location n'excédant pas 21 ans, sur paiement du même bonus par mille carré, et moyennant telles conditions ou tels autres prix, qui pourront être fixés pour le second terme.

L'étalon de mesure dont on se sert dans les arpentages au Canada est la mesure de longueur anglaise.

Les droits de la Couronne doivent porter intérêt, et donnent droit de saisie sur le bois coupé sur *limits*. Le bois peut être saisi et vendu pour solder ces droits.

Toute personne coupant du bois sans permission sur quelque terre du Canada, devra outre la perte de son travail et de ses déboursés, subir aussi la perte d'une somme n'excédant pas \$3 par chaque arbre qu'il aura coupé, après preuve faite. Le bois saisi comme confisqué, sera réputé condamné, si son propriétaire ne vient pas le réclamer dans le cours d'un mois.

FORMULE D'APPLICATION POUR DROIT D'ÉTABLISSEMENT.

Je, _____ de _____ fais par le présent application pour être inscrit, en vertu des dispositions de l'Acte concernant les terres publiques du Canada, pour _____ quart de sections numéros _____ et _____, faisant partie de la section numéro _____, du township de _____, contenant _____ arpents, dans le but d'obtenir un droit d'établissement.

AFFIDAVIT A L'APPUI DE L'APPLICATION POUR DROIT D'ÉTABLISSEMENT.

Je, A B, jure solennellement (ou affirme, suivant le cas), que j'ai plus de dix-huit ans; que je n'ai pas auparavant obtenu un droit d'établissement en vertu des dispositions de l'Acte des terres du Canada; que la terre en question appartient à la classe ouverte pour inscription d'établissement; qu'il n'y a personne qui y réside ou y ait fait des améliorations; et que je fais cette application exclusivement pour mon usage et bénéfice personnels; et avec l'intention de demeurer sur la dite terre et de la cultiver. Ainsi que Dieu me vienne en aide!

En faisant cet affidavit et en le remplissant chez l'agent local, à qui il paiera de suite un honoraire de bureau de dix dollars, l'applicant aura la permission de prendre la terre spécifiée dans son application.

SCRIP POUR TERRES.

Le Col. Dennis, arpenteur-général, a dit ce qui suit dans un témoignage donné devant le comité de l'Emigration et de la Colonisation, durant la session de 1877:—

Il y a trois sortes de *scrip*.

1o. Les certificats donnés aux soldats pour services militaires au Canada; en d'autres termes, gratifications de terres sur mandat aux soldats.

2o. L
vices r
Ouest.

Ces c
peuvent
de terre

Quelq
n'impor
absolument

Les n
achetés
acte de
agir de
mier act
suivant

L'affid
endossé,
commiss

Tout :
part, ma
pagner le

3o. La
chefs de
vertu des

D'après
ment pou
celui qui
anciens co

Ce scrip
faire d'ac
en et reg
des terres
que si c'ét

L'Arpe
que le scrip
tions des r
vertu de l'
marge dan
sables, dép
nommer d
autres mes
amener ces

Le set
nonites qu
très consic

20. Des certificats semblables émis par autorité légale pour services rendus au gouvernement dans la Police Montée du Nord-Ouest.

Ces deux certificats, s'ils sont présentés par leur propriétaire, ne peuvent seulement le faire inscrire que pour des quarts de sections de terres, 160 arpents, intacts.

Quelques-uns de ces mandats, cependant, peuvent être acquis par n'importe quelle personne et peuvent servir au paiement d'une terre, absolument comme de l'argent comptant.

Les mandats et des soldats et de la police peuvent tous deux être achetés et sont cessibles, et le détenteur quel qu'il soit, muni d'un acte de cession en règle, en a la pleine et entière propriété et peut agir de même soit en louant, soit en achetant la terre; mais le premier acte de cession de la part du soldat ou de l'homme de police, suivant le cas, doit se trouver à l'endos du mandat.

L'affidavit n'est pas nécessaire lorsque l'acte de cession est endossé, mais l'exécution de l'acte doit avoir des témoins, soit le commissaire qui prend les affidavits, soit un juge de paix.

Tout acte de cession subséquent doit être fait sur un papier à part, mais régulièrement attesté devant un commissaire, et accompagner le mandat lorsqu'il est transmis au bureau des terres.

30. La troisième sorte de *scrip* est celui qui est émis en faveur des chefs de familles métisses ou des anciens colons de la Province, en vertu des derniers actes.

D'après la loi, on peut faire une réclamation contre le gouvernement pour des terres en émettant un *scrip* semblable de forme à celui qui est émis en faveur des chefs de familles métisses ou des anciens colons, tel que ci-dessus mentionné.

Ce *scrip* est une propriété personnelle, et il n'est pas nécessaire de faire d'acte de cession pour en transférer la propriété. Le porteur en est regardé comme le propriétaire, et nous l'acceptons au bureau des terres du Canada en paiement pour des terres, la même chose que si c'était de l'argent comptant.

L'Arpenteur-Général a dit en outre, en réponse à une question, que le *scrip* pour des terres ne peut servir au paiement des réclamations des métis, et, a expliqué que, les terres réservées aux métis en vertu de l'Acte de Manitoba, est un octroi absolu fait aux enfants. La marge dans la quelle les terres appartenant aux mineurs seront saisissables, dépend grandement s'il y aura des mesures de prises pour nommer des commissaires autorisés à faire des ventes, ou telles autres mesures que le gouvernement croira devoir adopter pour amener ces terres sur le marché.

Les seules autres réserves dans la province sont celles des Mennonites qui se remplissent rapidement. Il y a encore une étendue très considérable de terres dans la province, disponibles pour la

colonisation ; mais on doit facilement comprendre que les gens qui sont allés s'établir dans la province depuis les quatre ou cinq dernières années, ont choisi les meilleurs endroits, et, conséquemment que la plus grande partie des bonnes terres sont prises. Les terres qui restent, quoique généralement désirables, ne sont pas aussi commodément situées.

Le Col. Dennis a dit de plus en réponse à certaines questions : La province de Manitoba contient près de neuf millions d'arpents de terre.

La réserve du chemin de fer renferme environ 1,900,000 arpents et le township des Mennonites environ 500,000 arpents de terre.

La Compagnie de la Baie d'Hudson en a un vingtième du tout, ce qui représente 430,000 arpents de terres.

Pour des écoles il y a d'octroyé deux sections entières ou 1,280 arpents ; ce sont les sections 11 et 29 de chaque township ; ces sections sont, d'après la loi, consacrées par tout le Nord Ouest aux entreprises de l'éducation, et l'octroi dans Manitoba s'élève à 400,000 arpents de terre.

Dans Manitoba la plus grande étendue de terre en disponibilité pour la colonisation se trouve dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Le nombre de milles de chemins de fer localisés dans la province est d'environ 158 ; la voie principale du chemin du Pacifique Canadien est de 77 et la Branche de Pembina est d'environ 81 milles.

Les réserves pour les routes sont tracées sur le terrain dans les townships de Manitoba ; ces routes correspondent aux chemins des concessions et aux routes latérales dans Ontario et Québec. Chaque section ou mille carré dans ce pays, est environnée par une avenue de 99 pieds ou d'une chaîne et demie de largeur, ce qui fait des voies de communication magnifiques pour le public.

Q. Est-ce que parmi les terres qui bordent les grandes rivières dans Manitoba, il y en a de convenables pour les colons ?

R. Aucune, à l'exception des terres sur la rivière Assiniboine, au-dessus du Portage de la Prairie. Règle générale, les terres sur la rivière Rouge et l'Assiniboine ont été ouvertes et colonisées avant l'Acte de cession, en frontages étroits, de deux milles de profondeur, appelées, la " Zône de Colonies " *Settlement Belt*, et les terres de townships vendables et colonisables se trouvent en dehors de cette zône. Il y a plusieurs lots inoccupés dans le *Settlement Belt*, mais on ne permet pas aux gens de s'y installer, vu qu'on regarde ces terres comme possédant une valeur particulière. C'est l'intention des autorités de mettre, sous peu, en vente à l'enchère, les lots inoccupés du *Settlement Belt* appartenant au gouvernement, à une enchère fixée d'avance, moyennant la condition d'établissement immédiat sur ces terres.

Si qu
une des
dans la
tivement
townsh
l'établis
la vente
en géné
mise et
les terr
tionnell
et pren
faire la

Les c
personn
ou l'érec
d'instru
si les pa
ou tels
cheraier
tion d'é
dispositi
pour tel
d'établis
avant l'é
(a.) C
passage
coûtent
rieur ;

(b) Q
reconnai

(c) Q
avancés,
somme d

(d) Q
année su

Toute
sance ou
droit d'é
réservées

COLONISATION.

Si quelque ou quelques personnes entreprennent de s'établir sur une des terres publiques du Canada, sans frais pour le gouvernement, dans la proportion d'une famille à chaque quart de section alternativement, ou de pas moins de soixante-quatre familles dans un township, en vertu des dispositions amendées de l'Acte au sujet de l'établissement, le gouverneur en conseil peut retirer tel township de la vente publique ou de la classe des terres ouvertes à la colonisation en général, et peut, s'il le juge à propos, pour la colonie ainsi organisée et les frais encourus par telle ou telles personnes pour acheter les terres, ordonner la vente de toute autre terre ou de terres additionnelles dans tel township à telle ou telles personnes, à prix réduit, et prendre toutes les mesures et conditions nécessaires pour faire faire la chose et arriver au but.

Les dépenses, ou toutes parties d'icelles, encourues par toute personne ou personnes pour passage et nourriture de ou des émigrants, ou l'érection de bâtiments sur le lieu d'établissement, ou la fourniture d'instruments de ferme et de grains à tel ou tels émigrants, peuvent, si les parties y consentent, être mises au compte de la terre de tel ou tels émigrants; et, dans le cas où tel ou tels émigrants chercheraient à se soustraire à cette obligation, en obtenant une inscription d'établissement en dehors de la terre séquestrée en vertu des dispositions de la section précédente, alors les dépenses encourues pour tel ou tels émigrants, comme ci-dessus, retomberont sur le lieu d'établissement ainsi inscrit, et devront, avec les intérêts, être payées avant l'émission de lettres-patentes en faveur de la terre, pourvu :

(a.) Que la somme ou les sommes d'argent chargées pour le passage et la subsistance de tel émigrant n'excède pas ce qu'ils coûtent actuellement, le tout à la satisfaction du ministre de l'intérieur ;

(b.) Que l'émigrant adresse au bureau des terres du Canada une reconnaissance de la dette ainsi encourue ;

(c.) Que, dans aucun cas, le compte des principaux argents ainsi avancés, à la charge de tel établissement, n'excède pas en tout la somme de deux cents dollars ;

(d.) Qu'il ne soit pas chargé plus de six pour cent d'intérêt par année sur la dette ainsi encourue par tel émigrant.

CULTURE DES BOIS.

Toute personne, homme ou femme, sujet de Sa Majesté par naissance ou naturalisation, et ayant atteint l'âge de dix-huit ans, aura droit d'être inscrit pour un quart de section ou moins, des terres non réservées du Canada, pour la culture des arbres de forêt.

L'application pour cette inscription devra être faite sur les blancs prescrits dans l'Acte des terres du Canada ; on peut les obtenir de l'agent local ; et la personne qui fera telle application paiera alors des honoraires de bureau s'élevant à dix dollars pour lesquels il ou elle recevra un reçu et un certificat d'inscription, et aura alors droit d'entrer en possession de la terre.

Nulles lettres-patentes ne seront émises pour la terre ainsi inscrite qu'après l'expiration de six ans depuis la date de la prise de possession ; et toute cession de telle terre sera nulle et de nul effet, à moins d'une permission obtenue auparavant à cet effet du Ministre de l'Intérieur.

A l'expiration des six ans, la personne qui aura obtenu l'inscription ou, si elle est défunte, son ou ses représentants ou successeurs légaux, recevra des lettres-patentes pour la terre ainsi inscrite, sur preuve à la satisfaction de l'agent local, savoir :

1o. Que huit arpents de la terre inscrite soient labourés et prêts à la plantation d'arbres dans l'espace d'un an après l'inscription ; qu'il y en ait autant de faits pendant la seconde année, et seize arpents additionnels durant la troisième année à compter de la date susdite :

2o. Que huit arpents de la terre inscrite soient plantés d'arbres de forêt pendant la seconde année ; qu'il y en ait autant de faits durant la troisième année, et seize arpents additionnels de plantés la quatrième année ; et que les arbres ne soient pas plantés à moins de douze pieds l'un de l'autre :

3o. Que l'étendue de terre susdite, c'est-à-dire, un cinquième de la terre pour les deux dernières années du terme, ait été boisée, et que les arbres aient été bien et régulièrement cultivés et entretenus depuis l'époque de leur plantation. L'inscription d'un quart de section à cause de préemption du droit d'établissement, peut être substituée en tout ou en partie à l'inscription concernant la plantation d'arbres.

CHAPITRE VIII.

ANALYSE DU SOL PAR UN CHIMISTE ALLEMAND.

Voici une analyse du sol de la province de Manitoba, par le Professeur V. Emmerling, directeur du Laboratoire de Chimie de l'Association Agricole de l'Université de Kiel, Holstein, Allemagne. Cette analyse scientifique confirme d'une manière remarquable les rapports qui ont été écrits sur la fertilité du sol de Manitoba.

“ HON.

L'ana
tat est c

Extrait

“ Apr
sol de M
toire de
qu'elle v
analyse
combien
vous exp
à un si l
Les pr
potasse
d'une im
met le n
végétal.
qu'elle n
tant de l
chaux.)

AN

Traduction d'une lettre adressée au Sénateur Emil Klotz.

Kiel, 29 avril 1872.

" HON. SENATEUR,

L'analyse du sol de Manitoba est aujourd'hui terminée, et le résultat est divisé en 100,000 parts :—

Potasse.....	228.7
Sodium.....	33.8
Acide Phosphorique.	69.4
Chaux.....	682.6
Magnésie.....	16.1
Nitrogène.....	486.1

Votre très humble, &c.,

(Signé,) " V. EMMERLING."

Extrait d'une lettre du Sénateur Emil Klotz à Jacob E. Klotz, agent du gouvernement canadien.

Kiel, 4 mai 1872.

" Après un délai considérable, j'ai réussi à obtenir l'analyse du sol de Manitoba par le Professeur Emmerling, directeur du Laboratoire de Chimie de l'Association Agricole de cette ville, et j'espère qu'elle vous sera de quelque utilité. Ci-annexée, je vous envoie notre analyse du sol le plus fertile du Holstein, vous pourrez voir par là combien sont riches les qualités productrices du sol de Manitoba, et vous expliquer complètement le fait que la terre dans Manitoba est à un si haut degré fertile, même sans engrais.

Les principaux agents nutritifs sont d'abord le nitrogène, puis la potasse et l'acide phosphorique qui y prédomine; mais ce qui est d'une importance particulière est la chaux contenue dans le sol, qui met le nitrogène en liberté et prêt à être absorbée par l'organisme végétal. Cette dernière propriété manque à plusieurs sols, et lorsqu'elle manque, il faut avoir recours à des moyens artificiels en mettant de la chaux ou de la marne (glaise qui contient beaucoup de chaux.) sur le sol.

Analyse comparée du sol du Holstein et du sol de Manitoba.

	Sol du Holstein.	Surplus de qualités du sol de Manitoba.
Potasse.....	30	198.7
Sodium.....	20	13.8
Acide phosphorique	40	29.4
Chaux.....	130	552.6
Magnésie.....	10	6.1
Nitrogène.....	40	446.1

TERRES AUJOURD'HUI DISPONIBLES POUR LA COLONISATION DANS MANITOBA, KEEWATIN ET LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

Le secrétaire du département de l'Agriculture, sur la demande du Ministre de l'Agriculture, s'étant enquis de l'arpenteur-général de la quantité de terres en disponibilité dans la province de Manitoba, Keewatin et le Territoire du Nord-Ouest, dans le but de renseigner les nombreux émigrants qui se dirigent aujourd'hui vers le Nord-Ouest, voici la lettre qui a été écrite pour exposer les faits :

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR,
Bureau de l'Arpenteur-Général.
Ottawa, 6 avril 1878.

MONSIEUR,—A propos de notre conversation de ce matin, permettez-moi de vous mettre sous pli copie d'un ordre en conseil, en date du 9 novembre dernier, contenant les conditions moyennant lesquelles il est permis de s'établir sur les terres réservées pour les chemins de fer dans Manitoba.

Je puis dire que les terres jusqu'ici réservées pour les chemins de fer, sont celles qui s'étendent sur un espace de vingt milles de chaque côté de la ligne principale explorée et arpentée pour le chemin de fer du Pacifique.

Il est probable que les terres qui peuvent être colonisées sur les réserves du chemin de fer en dehors de la province, peuvent, tant qu'elles ne forment pas partie des réserves pour une ville, comme par exemple Battleford, et une fois comprises dans les arpentages des townships, être achetées d'après la teneur de l'ordre en conseil.

Quant aux informations que vous demandez sur les terres ouvertes en général à la colonisation en dehors des townships et réservées spécialement aux colons ou aux métis. Je dois vous faire remarquer que, dans les diverses parties de la province, il y a une étendue très considérable de terres très avantageuses d'ouverte aux colons et décrite comme suit :

1. Les terres de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique à travers la Province non réservées aux Métis, sont ouvertes à la colonisation aux conditions exposées dans l'ordre en conseil ci-inclus.
2. Il y a nombre de townships que l'on peut avoir, à l'est et au nord-est d'Emerson.
3. Entre la réserve des Mennonites à l'ouest de la Rivière Rouge, et la réserve des Métis au nord et dans les townships en deçà et jusqu'à l'ouest et le sud-ouest de l'endroit connu sous le nom de Colonie de la Montagne de Pembina.
4. Dans le voisinage de Palestine et de la Belle Plaine.

5. U
colonis
et de l
variant
de la P
6. La
dans K
à la col
en con
une cer
Quan
terres n
à ce suj
ainsi s'é
terres q
comme
de Cessi
Dans
vingt-si
la part
L'Act
du tow
(sur des
colons s
pent, ju
légalés,
faites.
Les co
après la
formém
Les p
res navi
wan, en
dans la
pourvu
verneme
acquérir

JOI

Dépar

5. Un district très étendu contenant des terres de valeur pour la colonisation, se rencontre dans la région de la Petite Saskatchewan et de la Montagne Riding; il occupe dans le territoire un espace variant de dix à quarante milles à l'ouest des limites occidentales de la Province.

6. La terre sur le front du côté nord de la Rivière de la Pluie dans Keewatin, est d'excellente qualité et offre un champ très vaste à la colonisation. C'est une région boisée cependant, et qui exige en conséquence une plus grande somme de travail pour en mettre une certaine étendue en état de culture.

Quant à la position des gens qui peuvent aller s'établir sur des terres non encore arpentées, en réponse à ce que vous me demandiez à ce sujet, je dois vous dire que, dans ces cas-là, les gens qui vont ainsi s'établir sur ces terres, courent la chance de se trouver sur des terres qui peuvent appartenir à la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme partie du vingtième réservé à la dite Compagnie par l'Acte de Cession.

Dans les arpentages réguliers des townships, les sections huit et vingt-six représentent ce vingtième, mais sur les terres riveraines, la part de la Compagnie est probablement déterminée par lot.

L'Acte des terres du Canada pourvoit à ce que lorsque l'arpentage du township peut embrasser des colonies antérieurement formées (sur des terres ouvertes dans le temps aux colons en général), les colons seront confirmés dans la possession des terrains qu'ils occupent, jusqu'à concurrence de cent soixante arpents, en subdivisions légales, comprenant dans leurs limites les améliorations qu'ils ont faites.

Les colons établis dans les limites de la réserve du chemin de fer après la date du 9 novembre 1877, devront payer leurs terres conformément aux dispositions de l'ordre en conseil de cette date.

Les personnes que l'on peut trouver établies sur les bords de rivières navigables, telles que les branches nord et sud de la Saskatchewan, en dehors de la réserve du chemin de fer, seront confirmées dans la possession des terres sur lesquelles elles peuvent s'être fixées, pourvu toutefois qu'elles se conforment aux conditions que le gouvernement peut avoir posées et moyennant lesquelles elles peuvent acquérir les titres de ces terres.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. S. DENNIS,

Arpenteur-Général.

JOHN LOWE, ECR.,

Secrétaire.

Département de l'Agriculture

et de l'Émigration, Ottawa.

ORDRE EN CONSEIL CONCERNANT LA COLONISATION
DES TERRES DU CHEMIN DE FER.

*Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé
par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 9 novembre 1877.*

Dans un rapport de l'Hon. Ministre de l'Intérieur, en date du 30 octobre 1877, par suite de l'augmentation rapide et croissante de terres de colonisation dans Manitoba, et aussi du mécontentement continuel causé par l'exclusion des colons des terres sur un parcours de vingt milles de chaque côté de la ligne explorée et arpentée pour le chemin de fer canadien du Pacifique, par ordre en conseil du 20 décembre 1874, l'Hon. Ministre dit qu'il est d'opinion qu'il est à propos d'améliorer en quelque sorte les conditions du dit ordre en conseil, quant à ce qui concerne les terres dans les limites de la province.

Il recommande donc que les terres dans Manitoba, séquestrées comme ci-dessus, soient ouvertes à la colonisation, mais sans que le droit d'établissement ou de préemption, de privilège militaire ou de mandats policiers, ou encore de vente ordinaire, soit reconnu. Personne ne pourra acquérir plus de la moitié d'une section ou 320 arpents; la terre sera payée par l'occupant, le prix quelqu'il soit et aux conditions qui pourront être fixées par le gouvernement, lorsqu'il aura disposé du reste des terres de cette classe dans la province.

Il recommande de plus, que les personnes désireuses d'acquérir ces terres soient obligées, avant d'aller s'y établir, de se faire enrégistrer au bureau des terres du Canada le plus voisin, et, afin de montrer leur bonne foi, les applicants seront obligés, dans chaque cas, de faire un versement d'avance au moment de leur inscription dans les livres, d'un dollar par arpent comptant comme à-compte sur le prix d'achat; de plus ils seront requis de s'établir sur leurs terres et de commencer à les cultiver dans l'année à compter de la date de l'inscription ou, à défaut de ce faire, le versement ainsi fait sera confisqué. On ne recevra pas de *scrip* d'aucune sorte, de privilège militaire ou de mandats de police en paiement pour les terres ci-dessus décrites.

Le Ministre fait observer que la séquestration des terres en question, a été effectuée en vertu de la section 105 de l'Acte des terres du Canada, les circonstances ne permettant pas l'application dans le pays de l'Acte 37 Vict., chap. 14, qui pourvoit à la construction du chemin de fer; et comme il n'existe pas de statut autorisant le mode spécial ci-dessus suggéré de disposer des terres mises en séquestre, il sera à propos d'accepter le plan que l'on propose ci-dessus à

cet ég
session
Le c
qu'il se

FRAI

Depu
peg :

Depui
jusqu'à

Poids
Effets

De Br
paire de
environ
Fisher's

Depuis
Depuis
jusqu'à V

La Col
pour les
bénéficiar
ser sépar
soit par l

On cha
colonial
tion du C
parties d
rix surm

cet égard et de le confirmer par une loi dans le cours de la prochaine session du parlement.

Le comité donne son concours au rapport précédent et recommande qu'il soit approuvé et qu'on lui donne suite.

Certifié.

(Signé,)

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

FRAIS DE VOYAGE ET ITINERAIRE DES EMIGRANTS.

(Les prix suivants sont ceux de la saison de 1878.)

Depuis Toronto ou Hamilton par les Lacs et Duluth jusqu'à Winnipeg :

1ère Classe.....\$42 50

2e ou Classe des Emigrants..... 21 00

Depuis Sarnia, Goderich, Kincardine, Southampton ou Windsor jusqu'à Winnipeg :

1ère Classe..... \$40 00

2e ou Classe des Emigrants.....\$20 00

Poids alloué au bagage des Emigrants, 150 lbs.

Effets des Emigrants par char :

De Brockville à Fisher's Landing, un char, \$200 : à ce prix-là une paire de chevaux coûterait environ \$35 ; ou un cheval et une vache environ \$17.50 chaque. Ils peuvent être conduits par terre depuis Fisher's Landing jusqu'à Winnipeg.

Depuis Toronto ou Hamilton jusqu'à Winnipeg, un char, \$260.

Depuis Sarnia, Windsor, Goderich, Kincardine et Southampton jusqu'à Winnipeg, un char, \$245.

La Compagnie du Grand Tronc a fait des arrangements spéciaux pour les émigrants qui se rendent par escouades à Winnipeg. Pour bénéficier de ces arrangements, chaque parti d'émigrants doit s'adresser séparément à la Compagnie ; ce qui peut se faire soit directement, soit par l'intermédiaire de l'un des agents d'émigration du Canada.

On chargera certains prix de passage sur les chemins de fer Intercolonial et du Grand Tronc sur l'ordre d'un des agents d'émigration du Canada, aux émigrants s'en allant à Manitoba ou à d'autres parties du Nord-Ouest, jusqu'à Toronto, où alors commencent les prix susmentionnés, jusqu'à Winnipeg.

**AGENTS D'EMIGRATION DU CANADA AUXQUELS LES
EMIGRANTS PEUVENT S'ADRESSER.**

<i>Halifax, N.E.</i>	E. Clay.
<i>St. Jean, N.B.</i>	R. Shives.
<i>Québec (ville)</i>	L. Stafford.
<i>Montréal</i>	J. J. Daley.
<i>Sherbrooke (Townships de l'Est)</i> ..	H. Hubbard.
<i>Ottawa</i>	W. J. Wills.
<i>Toronto</i>	J. A. Donaldson.
<i>Hamilton</i>	John Smith.
<i>London (Ont)</i>	A. G. Smythe.

A DULUTH.

Pendant la saison de navigation, il y a un agent spécial, M. W. B. Grahame. Il sera toujours présent à l'arrivée de tous les bateaux à vapeur, pour aider aux émigrants à passer leurs bagages en douane et leur donner tous les renseignements nécessaires.

Tous les émigrants doivent implicitement se laisser guider par cet employé désintéressé, plutôt que par les dires de gens qu'ils ne connaissent pas, et qui peuvent avoir intérêt à les tromper.

AGENTS A MANITOBA.

<i>Dufferin</i>	J. E. Tétu.
<i>Winnipeg</i>	W. Hespeler.

Ces agents donneront aux émigrants tous les renseignements et conseils dont ils auront besoin.

Les émigrants peuvent obtenir de ces agents toutes informations sur les moyens d'arriver à avoir des terres.

AVIS SPECIAL AUX EMIGRANTS.

Il y aura beaucoup de difficultés d'épargnées, si les émigrants veulent bien se garder d'aller s'établir sur les sections 8 et 26, ce sont là les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson; ou sur les sections 11 et 29, ce sont les réserves pour les écoles. L'Acte des terres du Canada fait spécialement ces réserves; elles ne sont pas ouvertes au public.

CHAPI

CHAPI

CHAPI

CHAPI

CHAPI

TABLE DES MATIERES.

	PAGE.
CHAPITRE I.—INTRODUCTION Description Générale—Etendue de Manitoba—Communications.	3
CHAPITRE II.—VISITE DU COMTE DE DUFFERIN. Opinions de Son Excellence sur le pays—Réponse à la corporation de Winnipeg—Progrès rapide de Winnipeg—Remarques à Selkirk—Adresse des Menonites—Réponse de Son Excellence—La Colonie Islandaise—Discours aux Islandais—Discours final à Winnipeg.	4
CHAPITRE III.—TEMOIGNAGE DE L'HON. M. SUTHERLAND Son témoignage devant le comité de la Chambre des Communes—Son expérience comme cultivateur—Avantage de Manitoba pour les cultivateurs.	23
CHAPITRE IV.—TERRITOIRE DU NORD-OUEST Témoignage du Professeur Macoun—Observations sur le Nord-Ouest et le District de la Rivière de la Paix—Ouverture et Fermeture de la Rivière de la Paix—Fertilité du District de la Rivière de la Paix—Tableau comparatif des Températures—Fruits et arbres du Nord-Ouest, &c.	26
CHAPITRE V.—L'AGRICULTURE DANS LE NORD-OUEST Témoignage de M. Kenneth Mackenzie—Expérience d'un cultivateur d'Ontario dans Manitoba—Renseignements pratiques pour les cultivateurs.	40

	PAGE
CHAPITRE VI.—OPINION DE M. SHANTZ SUR MANITOBA	50
Le meilleur temps d'y aller—Avec quel capital commencer, etc.	
CHAPITRE VII.—ACTE DES TERRES DU CANADA.	51
Prix des terres au Canada—Octrois gratuits ou droits d'établissements—	
Terres à pacage—Terres minières—	
Terres à bois—Formules d'application—	
<i>Scrip</i> pour terres—Colonisation—Culture d'arbres de forêt.	
CHAPITRE VIII.—ANALYSE.....	60
Raisons scientifiques de la grande fertilité du sol de Manitoba—Terres disponibles aujourd'hui pour la colonisation—	
Colonisation des terres du chemin de fer—Prix du passage et du transport des bagages—Agents du Gouvernement Canadien auxquels les émigrants peuvent s'adresser—Avis particulier aux émigrants.	